



JOURNAL DES DEBATS

809

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 18 – 2020

Séance

du mercredi 18 novembre 2020

Présidence : Eric Dobler (PDC), président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Interpellation no 947
Où en sommes-nous dans la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans l'espace BEJUNE ? Suzanne Maître (PCSI)
4. Rapport du Gouvernement sur la législature 2016-2020
5. Rapport du Gouvernement sur les affaires extérieures 2019
6. Arrêté octroyant un crédit d'engagement partiellement supplémentaire au Service de l'information et de la communication pour financer un programme de communication pour la République et Canton du Jura dans les médias jurassiens touchés par la crise liée à la pandémie de coronavirus
7. Motion no 1309
Référendums et initiatives populaires : les rémunérations doivent être interdites. Loïc Dobler (PS)
8. Motion no 1315
Pour la tenue des « Etats généraux de l'avenir ». Loïc Dobler (PS)
9. Postulat no 418
Repenser l'état... de notre société. Baptiste Laville (VERTS)
10. Modification de la loi d'organisation judiciaire (deuxième lecture)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier).

1. Communications

Le président : Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, j'ouvre officiellement cette huitième session de notre Législatif cantonal, séances des 18 et 19 novembre 2020.

Les urnes ont rendu leur verdict pour le second tour des élections au Gouvernement, que vous avez certainement suivi avec beaucoup d'attention et autant de passion que moi. Je tiens à adresser mes plus sincères félicitations à celles et ceux qui auront la lourde tâche de relever les nombreux défis de la prochaine législature. Ils seront aussi nombreux que délicats. Mesdames et Messieurs les Ministres, je vous souhaite beaucoup de courage et de cohésion dans la gestion des affaires de l'Etat jurassien.

Le Gouvernement jurassien a décidé de prolonger l'état de nécessité et les mesures en place jusqu'au 30 novembre au moins. Si l'application de ces mesures a permis d'infléchir la courbe des contaminations, celles-ci demeurent à un niveau très, trop élevé, tout comme les hospitalisations. Même si le nombre de personnes contaminées par le coronavirus est en baisse, la situation sanitaire et hospitalière reste très critique.

La prolongation de l'état de nécessité dans le canton du Jura et des mesures actuelles jusqu'à la fin du mois de novembre est indispensable. La tenue de nos débats pourrait sembler inappropriée à l'heure où les rassemblements et manifestations de plus de 5 personnes sont interdits mais l'article 9a, alinéa 2, lettre c, de l'ordonnance portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie en situation particulière du 29 octobre 2020 autorise les réunions des législatifs et des exécutifs dans le respect strict des règles sanitaires. A ce titre, je vous invite à respecter scrupuleusement le plan sanitaire mis en place.

Comme le Gouvernement, le Parlement est conscient de l'impact de ces mesures sur nos concitoyennes et nos concitoyens. C'est toutefois en respectant scrupuleusement les mesures que la chaîne de contamination continuera à faiblir et que nous vaincrons cette pandémie.

Je vous rappelle à l'application stricte du plan de protection, légèrement modifié par rapport à celui prévu lors de la dernière séance, qui légitime la tenue des débats dans cette salle. Dans le cadre de l'application de ce plan, le contrôle sera renforcé, notamment à la cafétéria.

Je vous rappelle que vous devez porter le masque en permanence et n'êtes autorisés à l'enlever que pour vos prises de parole, à l'exception des personnes médicalement dispensées. Toutes les prises de parole se feront depuis votre place. Je vous demanderais d'être concis dans vos interventions.

Les textes de vos interventions seront collectés par l'huissier. Vous voudrez bien en adresser une copie informatique au Secrétariat du Parlement.

D'entente avec les groupes parlementaires, il a été admis, dans la mesure où les interventions parlementaires ne sont pas contestées ou refusées par le Gouvernement ou par les groupes, que ces derniers ne s'exprimeront en principe pas.

Dans la mesure où les restaurants sont fermés, le Bureau du Parlement a invité les groupes à s'organiser individuellement pour la pause de midi qui durera une heure. La salle de séance sera fermée durant la pause de midi. Les groupes sont responsables du maintien des règles sanitaires : distance – masque – hygiène des mains. La salle des expositions peut être mise à disposition pour s'organiser en fonction de la météo.

Nous avons prévu de siéger jusqu'à vers 17 heures aujourd'hui et vers 17.15 heures demain. Des adaptations de l'ordre du jour pourraient être prises dès ce soir ou en cours de séance demain, en fonction de l'évolution du traitement de la matière.

Quelques précisions par rapport au système de vote et au système de demande de prise de parole. L'ouverture de la discussion sera affichée sur l'écran qui est derrière moi. Les prises de parole se font en appuyant sur n'importe quelle touche de votre télécommande. En ce qui concerne les votes, vous recevrez, en temps et en heure, les directives du président du Parlement par rapport aux touches qu'il faut utiliser : 1 pour « oui », 2 pour « non », 3 pour « abstention » en fonction des objets que nous traiterons.

Voilà pour les communications qui sont maintenant terminées. Nous pouvons passer au point 2 de notre ordre du jour.

2. Questions orales

Le président : Quatorze personnes se sont inscrites pour les questions orales. Il est 8.35 heures et, pour la première question orale, je passe la parole à Monsieur le député Ami Lièvre.

Mise en cause des mesures sanitaires par un médecin généraliste et des thérapeutes

M. Ami Lièvre (PS) : Selon nos informations, il semble qu'un médecin remet en cause publiquement les mesures édictées par le Gouvernement jurassien dans la lutte contre la COVID-19. Une vidéo sur YouTube est, à cet égard, ex-

plicite : on le voit s'exprimer lors d'une manifestation de personnes qui dénoncent les mesures sanitaires actuellement en vigueur. C'était à Delémont, il y a très peu de temps.

Ainsi, ce médecin encourage les Jurassiens à renoncer – s'ils le souhaitent – au port du masque tel que demandé actuellement. Il remet en question le dépistage systématique en cas de symptômes et ne voit pas la nécessité des mises en quarantaine ordonnées tant par la Confédération que par le Canton du Jura. De façon évidente, sa position globale va à contre-courant des règles sanitaires actuelles.

La liberté d'expression est certes un droit fondamental et nous y sommes tous attachés. Il apparaît toutefois qu'à l'heure où le personnel médical est débordé, les soins intensifs des hôpitaux saturés et, dans certaines régions, même les pompes funèbres, ce genre de théorie semble pour le moins inopportune.

Dans le même ordre d'idée, un thérapeute jurassien en médecine alternative, reconnu par les caisses maladie complémentaires, publie, lui aussi très régulièrement sur son profil Facebook des propos allant exactement dans le même sens, c'est-à-dire en opposition totale aux mesures sanitaires actuelles.

Le Gouvernement est-il au courant de cette situation un peu paradoxale et, si oui, entend-il intervenir d'une manière ou d'une autre ?

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Le Gouvernement, Monsieur le Député, est informé des pratiques de ce médecin, les regrette fortement et, pour certaines, les condamne également.

Une inspection a récemment eu lieu dans son cabinet pour constater effectivement que ce médecin ne porte pas le masque en se justifiant officiellement par une allergie avec un certificat médical. Ses patients non plus ne portent pas de masque. Ses obligations lui ont été très clairement rappelées et un suivi sera effectué par les services de l'Etat.

De son côté, la Société médicale est aussi informée de cette situation et est invitée à prendre d'éventuelles mesures à l'encontre de ce confrère si elle estime que la déontologie ou les obligations afférentes à un médecin devaient ne pas être respectées.

C'est surtout, et vous le comprendrez, en lien avec les cas pour les jours où ce médecin est de garde que cela pose problème et, donc, où la population n'a finalement pas d'autre choix que d'aller chez lui.

Le Service de la santé publique et le médecin cantonal suivent de très près ce cas. Mais, encore une fois, nous devons évidemment agir et rester proportionnés par rapport aux mesures qui pourraient être prises à son encontre.

Les services de l'Etat étudient toutefois encore si des mesures plus concrètes peuvent être prises envers ce médecin, sans risque de se voir débouter, évidemment, devant un tribunal.

Cela dit, le Gouvernement regrette très fortement le comportement et les messages véhiculés par ce médecin dans une période où les bases scientifiques sont solides pour protéger les autres et se protéger. Les applications, je le rappelle, des mesures d'hygiène (lavage des mains, distance de 1,5 mètre, port du masque) a fait ses preuves depuis des mois.

Concernant le second cas révélé dans votre question, Monsieur le Député, nous ne disposons pas d'informations

à son sujet mais ces professions ne sont pas soumises à autorisation. Il est dès lors, pour les services de l'Etat, impossible d'agir envers des praticiens qui ne sont pas régulés et sous contrôle, justement, de l'autorité.

M. Ami Lièvre (PS) : Je suis satisfait.

Désinfection des cars postaux pour la lutte contre la COVID-19 ?

M. Vincent Eschmann (PDC) : Depuis ce printemps, au vu de la pandémie qui nous touche, les cars postaux étaient systématiquement désinfectés après une course de transport. Or, depuis cet automne, il semble que ce ne soit plus le cas systématiquement, voire plus du tout.

Aussi, je demande au Gouvernement s'il peut nous informer sur les dispositions qui sont prises en la matière ou, le cas échéant, si elles ont été modifiées ou supprimées. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, effectivement, dès le mois de mars, dès la première vague, les autorités fédérales ont pris des mesures rapidement pour sécuriser finalement les transports publics. Il y a donc eu deux entreprises désignées au niveau fédéral, par l'Office fédéral des transports, pour gérer cette situation : CarPostal pour ce qui concerne les bus et les CFF pour ce qui concerne les chemins de fer. Des mesures ont effectivement été prises en mars très rapidement, avec des nettoyages systématiques des moyens de transport.

La situation a été analysée, a subi une évolution, a été adaptée et, effectivement, les exigences de nettoyage sont aujourd'hui différentes de celles du mois de mars. Mais les moyens de transport, donc notamment les bus et les trains, sont nettoyés régulièrement, plusieurs fois par jour, plus systématiquement comme au mois de mars mais ceci n'est pas inquiétant puisque nous n'avons, aujourd'hui, aucune information sur d'éventuelles contaminations au niveau de passagers, donc de voyageurs, ou au niveau du personnel des transports publics, ce qui démontre que les mesures semblent adéquates. Et ceci est donc rassurant, d'autant que la situation des transports publics au niveau des finances est délicate. Les mesures prises doivent donc aussi encourager les gens à toujours continuer à prendre les transports publics. Ceci est bénéfique pour finalement la sécurité sanitaire des voyageurs et du personnel.

Voilà donc, Monsieur le Député. La situation est sous contrôle par un organisme désigné par l'autorité fédérale et nous n'avons rien à signaler aujourd'hui si ce n'est que le travail est bien fait et qu'il n'y a pas eu de contamination connue aujourd'hui dans les transports publics.

M. Vincent Eschmann (PDC) : Je suis satisfait.

Abattage d'un lynx et remise en question du travail des gardes auxiliaires par Pro Natura

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : L'Association Pro Natura a réagi vivement, dans un communiqué, suite à l'abattage d'un lynx retrouvé dans les Franches-Montagnes.

Cet abattage a été fortement décrié par le milieu de la chasse. En particulier, la Fédération cantonale jurassienne

des chasseurs, la FCJC, s'est dite en colère et profondément consternée. La FCJC condamne cet acte de braconnage dans les termes les plus forts. Selon la FCJC, cet acte de braconnage est indéfendable et doit être poursuivi.

Pour revenir au communiqué de Pro Natura, des mots durs et accusateurs, sans fondement apparent, ont été utilisés à l'encontre des gardes auxiliaires. Je cite : « De telles relations incestueuses entre contrôlés et contrôleurs laissent penser à raison que certaines affaires sont tuées ! ».

Oui, les gardes auxiliaires sont issus du monde de la chasse et suppléent les gardes cantonaux dans leur tâche de surveillance. Oui, les gardes auxiliaires sont très investis dans la protection du milieu naturel.

Dès lors, le Gouvernement peut-il nous donner son appréciation sur ces accusations portées d'une manière qui semble très subjective ? Je le remercie pour sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Effectivement, Madame la Députée, peut-être commencer par vous confirmer que le Gouvernement condamne cet acte de braconnage où la dépouille d'un lynx a été retrouvée aux Franches-Montagnes. L'Office de l'environnement a communiqué à ce sujet et le Gouvernement condamne également cet acte.

Concernant les gardes et les gardes auxiliaires, nous avons effectivement trois gardes professionnels dans le canton actuellement. Il y en avait deux jusqu'à il n'y a pas longtemps et nous avons renforcé l'équipe avec trois personnes. Nous avons 27 auxiliaires qui sont assermentés et qui épaulent ces gardes professionnels et qui font un travail énorme dans la nature, dans l'environnement.

Au mois de septembre par exemple, ce sont 500 heures de travail qui ont été réalisées par ces gardes auxiliaires. Du travail qui consiste notamment à épauler les automobilistes lorsqu'il y a une collision avec du gibier, pour venir en soutien, pour venir également prendre les mesures nécessaires pour le gibier qui est parfois blessé, qu'il faut rechercher, gibier dont il faut malheureusement parfois aussi abréger les souffrances. Les gardes auxiliaires, avec les gardes également, s'occupent d'estimer les dommages liés à la faune, notamment les sangliers et les blaireaux. Ils s'occupent aussi de faire des tirs de gestion, des captures, des effarouchements de certaines espèces comme les blaireaux et les corneilles. Ils sont également en charge d'observation de certaines espèces rares. Bien évidemment que, cas échéant, ils prononcent des dénonciations lorsqu'il y a atteinte à l'environnement. Ils surveillent également l'activité de la chasse. Pour tout cela, ils ont besoin de différentes compétences, notamment des compétences législatives, des compétences au niveau de la connaissance de la faune et de la nature. Et, bien évidemment, ils doivent savoir manipuler les armes. Ce sont donc souvent des gens effectivement issus du milieu de la chasse mais qui font un excellent travail aux yeux du Gouvernement.

C'est un travail qui est d'ailleurs coordonné avec la Fédération cantonale jurassienne de pêche et de chasse, avec laquelle la collaboration se déroule très bien. Le Gouvernement est satisfait de ce travail.

Par contre, effectivement, nous sommes inquiets face à de telles accusations, à de telles insinuations qui démotivent nos collaborateurs. Et nous espérons pouvoir compter sur la

motivation de nos collaborateurs malgré ces insinuations au travers de ce communiqué de presse.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Je suis satisfaite.

Saturation de la hotline COVID-19

M. Gabriel Voirol (PLR) : La seconde vague de la COVID a été marquée par une très forte hausse des demandes à la hotline mise en place par le Canton. Face à cette situation, bon nombre de personnes n'ont pas pu joindre cette structure avec, à la clé, insatisfactions et inquiétudes.

Aujourd'hui, les courbes d'évolution des cas de COVID semblent se tasser. Toutefois, les besoins en termes d'informations et de prise en charge restent élevés.

Le Gouvernement peut-il nous donner son appréciation sur cette situation initiale et nous indiquer l'état de situation actuel et les perspectives des jours à venir en termes d'accessibilité à cette structure ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Effectivement, Monsieur le Député, la situation au niveau de la hotline, également au niveau du traçage, a été extrêmement tendue il y a une dizaine de jours, voire une semaine mais, depuis une semaine, la situation se détend, avec également bien sûr la diminution du nombre de cas positifs ainsi que du nombre de personnes à placer en quarantaine.

Nous avons à disposition une quinzaine de lignes avec environ une vingtaine de personnes qui y répondent. La hotline avec le traçage représente plus de 40 EPT. Plus de 70 personnes sont nécessaires pour assumer le suivi et répondre aux différentes demandes et bien sûr également informer les personnes positives ainsi qu'informer les personnes qui doivent se mettre en quarantaine.

Evidemment, lorsque nous avons plus de 200 nouveaux cas, comme c'était le cas il y a une dizaine de jours, avérés par jour, le système dépasse effectivement sa capacité et se trouve dans les difficultés.

Mais, encore une fois, depuis une semaine, la situation s'est détendue. L'ensemble du dispositif arrive à jouer pleinement son rôle. C'était l'objectif. C'était de maintenir, pendant la phase aiguë, le dispositif pour que, dès que la situation se détende, ce dernier puisse être à nouveau totalement efficace, ce qui est le cas aujourd'hui.

Pour la situation particulière de l'attente des appels, je ne peux que conseiller à l'ensemble des personnes qui auraient une demande de ne pas téléphoner entre 9 heures et 11 heures le matin. S'il vous plaît, ne téléphonez pas entre 9 heures et 11 heures le matin ! Il y a de la place l'après-midi. Généralement, il y a peu d'attente l'après-midi, voire pas du tout lorsque la situation est détendue ou se détend, comme c'est le cas actuellement.

Par contre, il est vrai que, lorsque nous avons des journées de pic, c'est tendu toute la journée.

Nous devons maintenir absolument ce processus. C'est l'une des mesures qui nous permet d'endiguer, de freiner l'évolution de la pandémie, surtout lorsque nous sommes dans des taux tels que ceux que nous connaissons actuellement.

M. Gabriel Voirol (PLR) : Je suis satisfait.

Tests rapides sur la COVID-19 : information de la population sur les critères d'utilisation ?

M. Quentin Haas (PCSI) : Les tests rapides pour la COVID-19 seront prochainement proposés à la population afin d'effectuer des diagnostics SARS-CoV-2.

Tout en rappelant que ces tests n'ont pas le même principe de fonctionnement que le PCR, leur utilisation permettrait de désengorger les services s'occupant des tests PCR, leur permettant de prioriser certaines franges de la population, comme les malades ou le personnel soignant.

Cependant, l'externalisation des diagnostics COVID-19 à de multiples endroits risque fortement de créer un effet de cacophonie. En effet, ces tests ne seront disponibles que pour des catégories de personnes spécifiques alors que les autres cas seront ré- envoyés vers la hotline cantonale. Qui plus est, un test négatif en test rapide ne réduira pas la période de quarantaine alors qu'un test positif aura valeur de diagnostic équivalant au PCR. A la suite d'un diagnostic, l'information devra être communiquée, synchronisée et centralisée pour garder un suivi acceptable du statut épidémiologique du virus dans la population en temps réel, tout en élargissant le spectre des personnes aptes à poser un diagnostic.

Vous avez eu du mal à suivre ? C'est normal, moi aussi !

Ainsi, ma question est la suivante : outre un plan d'utilisation cantonal synchronisé pour les tests rapides, le Gouvernement entend-t-il mettre en œuvre des moyens de communication importants afin d'informer proprement la population jurassienne sur quand, comment, où, et surtout quel test une personne devra utiliser et pourquoi ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Oui, Monsieur le Député, le thème des tests est un thème extrêmement complexe. Oui, ça évolue très rapidement, plusieurs fois par semaine. Nous avons même eu, ces derniers jours, des évolutions plusieurs fois par jour, avec des messages totalement contradictoires par rapport à la possibilité d'utiliser ces tests ou non.

Oui, il faut toujours se faire tester en cas de symptômes. Je crois que c'est le message principal que l'on peut donner : se faire tester en cas de symptômes tels que fièvre, toux, fatigue, perte de goût, perte d'odorat.

Les tests rapides, vous l'avez dit, ne sont actuellement prévus que pour les personnes avec symptômes depuis moins de quatre jours. C'est extrêmement important de savoir cela : uniquement pour les personnes avec symptômes depuis moins de quatre jours, donc pendant la période la plus infectieuse. Ces tests ne sont donc pas destinés aux personnes vulnérables ni aux personnels travaillant dans le domaine de la santé, que ce soit au niveau de la FAS, des EMS, des hôpitaux, etc.

Ce sont les indications de l'Office fédéral de la santé publique, auxquelles le Jura se soumet, mais il est vrai que certains cantons mettent en place des dispositifs un peu différents, ce qui participe également à la cacophonie que vous avez mentionnée.

Au niveau cantonal, les tests rapides et les PCR (donc les tests moins rapides) sont disponibles au centre de dépistage de Courroux, 7/7 jours, de 8 heures le matin à 20 heures le soir en fonction de la demande. Nous avons ouvert également, pour les tests rapides, une antenne à Saignelégier 5/7 jours dès 16.30 heures en fonction de la demande.

Une chose est par contre extrêmement importante : il faut toujours passer par la hotline pour prendre un rendez-vous afin d'avoir un de ces tests.

Les tests rapides ne sont pas des tests que nous pouvons faire dans notre salle de bain. Ce sont des tests qui doivent être faits par des professionnels, donc encadrés. Vous l'avez dit, les informations ensuite quant aux résultats des tests doivent être transmis à la Confédération pour justement avoir un suivi de l'évolution de la pandémie. Il est donc absolument nécessaire de passer par la hotline et, dès le moment où vous avez quelqu'un à la hotline, les informations sont données pour avoir le bon test et savoir où aller le faire et à quel moment.

Un nouveau lieu de test rapide sera opérationnel dès la semaine prochaine. Il sera exploité par des pharmaciens, indépendamment de l'Etat jurassien mais bien sûr en totale coordination avec ce dernier. Une communication sera faite à cet effet le moment venu.

Peut-être deux messages importants par rapport à votre question orale, Monsieur le Député. Tout d'abord un message à la population : faites-vous tester dès l'apparition de symptômes et restez en isolement en attendant le résultat ! Puis, conformez-vous aux indications de traçage (quarantaine pour les cas notamment qui ont été identifiés comme cas de contact) ! C'est extrêmement important. Nous voyons actuellement une diminution du nombre de tests, qui n'est pas expliquée forcément par rapport à l'évolution de la pandémie mais peut-être aussi un ras-le-bol, compréhensible parfois, par rapport à ces périodes de quarantaine que certaines personnes doivent assumer ou vivre, peut-être parfois plusieurs fois. Donc, si nous voulons collectivement faire face à cette pandémie, s'il vous plaît, continuez à aller vous faire tester ! C'est également une des mesures extrêmement importantes dans le suivi de cette pandémie.

Et puis un message aux professionnels de la santé...

Le président : Monsieur le Ministre, vous avez utilisé votre temps de parole ! Je vous invite à conclure.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : ... il faut respecter les indications spécifiques pour les deux types de test. Cela reste en mains de professionnels.

M. Quentin Haas (PCSI) : Je suis satisfait.

Remises de loyers commerciaux dans le cadre de la crise COVID-19 : réalisation du postulat no 1336a

M. Nicolas Maître (PS) : Alors que nous vivons aujourd'hui de plein fouet la deuxième vague de la pandémie du coronavirus, bien malin serait celui qui pourrait prédire si elle sera la dernière.

Même les vaccins promis pour le premier trimestre de 2021 ne peuvent nous assurer qu'il n'y en aura pas une troisième ou une quatrième.

De toute évidence, cette crise sanitaire marquera lourdement notre population et notre économie en général. Aucun secteur d'activités n'est épargné par les mesures prises au niveau cantonal ou fédéral afin de lutter contre cette pandémie. Les entreprises impactées font d'immenses efforts pour tenir « la tête hors de l'eau » afin d'éviter la faillite avant l'embellie sanitaire que tout le monde espère rapide. Cette situation exceptionnelle est doublement pénalisante pour les commerces (exemples : restaurants, boutiques, etc.) qui, en plus de devoir cesser leurs activités, doivent encore payer des charges fixes récurrentes dont leur loyer commercial.

Le groupe parlementaire socialiste s'était déjà inquiété de cette situation en déposant en juin dernier, une motion demandant une remise partielle des loyers commerciaux pour les entreprises fermées dans le cadre des mesures COVID-19. Lors du plénum et des débats du 2 septembre 2020, notre camarade Valérie Bourquin, auteure de l'intervention, opta de la transformer en postulat. Lequel fut accepté par quarante-et-un d'entre nous.

- Sachant le caractère non-contraignant d'un postulat;
- Sachant qu'un projet de loi est en préparation au niveau fédéral et va être présenté aux Chambres, sans connaître les délais et sans avoir l'assurance que celui-ci soit finalement accepté;
- Sachant que cette remise de loyers commerciaux n'entre pas dans les cas de rigueur;
- Sachant que des accords ont déjà été trouvés entre plusieurs autorités cantonales, les propriétaires et les locataires pour que ces derniers obtiennent des baisses de loyer;
- Sachant encore que l'on ne peut pas estimer le nombre de vagues qu'occasionnera encore cette pandémie;
- Connaissant l'urgence dans la recherche d'une solution;
- Et afin de répondre aux inquiétudes pressantes des entreprises et des commerces du canton.

Nous demandons au Gouvernement où en est l'état de réalisation du postulat no 1336a ou dans quel délai pense-t-il le réaliser ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Le Gouvernement va transmettre prochainement au Parlement un message sur un certain nombre de mesures de soutien à l'ensemble des acteurs économiques en difficulté. Nous n'entrons pas, avec ces mesures, dans une dimension où l'on soutient un secteur plus qu'un autre ou un secteur particulier : soit nous sommes éligibles aux mesures, soit nous ne le sommes pas en fonction d'une analyse économique de la situation de chacune et de chacun en fonction de la situation propre.

Les mesures seront donc accessibles pour tous les secteurs selon, comme je viens de le dire, certains critères.

On va également considérer et prendre en compte plusieurs types de charges et pas simplement les loyers. On est actuellement en train de plancher sur une notion de charges incompressibles, dont bien sûr les loyers font partie.

Encore une fois, face aux différentes situations et à la multitude de situations différentes auxquelles nous sommes confrontés, nous n'allons pas restreindre l'instrument à un type de charge mais le fonder sur une notion de charges incompressibles auxquelles certaines entreprises n'arriveraient pas à faire face.

Les réflexions, par contre, au niveau national sont en cours. Vous l'avez dit, nous ne pouvons pas attendre de résultats avant mars. Les entreprises qui pourront en bénéficier, à ce stade, ne doivent pas avoir bénéficié d'autres accords ou allègements spécifiques, que ce soient des accords entre privés ou des accords au niveau cantonal.

On a donc choisi – et le Parlement pourra se prononcer en décembre – un paquet de mesures qui permettent justement d'éviter tous ces écueils et de répondre aux besoins réels des différents secteurs en difficulté au niveau de l'économie jurassienne.

M. Nicolas Maître (PS) : Je suis partiellement satisfait.

Situation financière des institutions d'accueil de l'enfance et budget 2021 des communes

M. Romain Schaer (UDC) : Les communes sont en plein chantier pour les budgets 2021.

Vous n'êtes pas sans savoir que la situation financière des crèches, ou plus généralement des institutions d'accueil de l'enfance dans les communes, est devenue depuis peu catastrophique.

Je sais que les services de l'Etat font des analyses comparatives et qu'ils ont également détecté les mêmes déficits importants.

Sans noyer le poisson en dégageant en touche par « nous étudions des pistes », le Gouvernement peut-il aujourd'hui nous dire à quelle sauce seront mangées les communes dans ce dossier en 2021, qui est déjà demain pour les budgets ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur : Comme vous le savez, les crèches jouent un rôle fondamental dans l'organisation de la société.

Il y a de cela quelques années, nous avons effectivement procédé à un certain nombre d'ajustements par rapport à la tarification qui prévaut dans les crèches, par rapport à la rétribution de l'Etat par place accordée à chaque commune qui a une structure d'accueil sur son territoire.

Depuis lors, nous avons effectivement eu plusieurs rencontres avec certaines communes qui nous ont fait part effectivement des difficultés financières auxquelles elles avaient à faire face et de la situation déficitaire qui se présentait. Nous avons particulièrement eu une séance avec les communes de Delémont et de Porrentruy qui, de par la grandeur de leur structure, voient leur situation amplifiée en termes de déficit budgétaire.

Quoi qu'il en soit, et comme nous l'avons indiqué, nous allons reprendre ces éléments. Le Service de l'action sociale est en train de travailler sur différents éléments que nous avons mis en évidence au cours de la rencontre. Et nous anticipons – dès 2022 parce que 2021 est déjà derrière au niveau des budgets – une reconsidération potentielle du tarif et notamment de la rétribution par place accordée.

Je profite peut-être de la tribune pour indiquer qu'il y a aussi la situation qui prévaut durant la phase COVID parce que les crèches, pour certaines d'entre elles, ont connu une fréquentation en baisse. Donc des communes qui ont dû faire face à des rentrées financières insuffisantes par rapport à la non-fréquentation des enfants. Par rapport à cela, peut-être vous indiquer que le Gouvernement a, dans sa séance

de la semaine dernière, décidé qu'il allait soutenir les communes dans ce sens-là, en considérant que les mois de mars, avril, mai, juin et juillet étaient dans une fréquentation à l'identique de février, ce qui contribuera significativement à diminuer le déficit auquel les communes auront à faire face.

M. Romain Schaer (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Rapport sur les postulats sur la redistribution de l'électricité et projet du Gouvernement

M. Ivan Godat (VERTS) : Le rapport sur les postulats de Gabriel Voirol et Raoul Jaeggi, qui traitent tous deux de la distribution d'électricité dans le Jura, a enfin été publié cet été. Il était très attendu.

Les conclusions auxquelles il parvient sont sans appel. Je vous en cite quelques-unes, directement tirées du texte :

- « La loi cantonale sur l'énergie n'est pas respectée (art. 8) ».
- « La situation n'est pas conforme à la loi sur l'approvisionnement électrique (LApEI) ».
- « La collectivité jurassienne ne maîtrise pas sa politique énergétique en matière d'électricité ».
- « Le canton et les communes n'ont pas d'influence sur les « agissements » de BKW ».

Finalement, le manque de transparence des coûts et de perception des taxes est pointé du doigt ainsi que la péréquation tarifaire mise en œuvre par BKW, qui est très défavorable aux Jurassiens.

Les problèmes soulevés sont graves, nous les dénonçons depuis longtemps. Nous saluons la volonté affichée dans ce rapport de voir, dès 2023, des gestionnaires de réseaux de distribution en mains des pouvoirs publics jurassiens s'occuper de l'approvisionnement en électricité dans notre canton ! Mais il va falloir sérieusement se retoucher les manches car le travail est immense et le temps presse : la concession de vingt ans qui lie les collectivités jurassiennes à l'entreprise BKW doit en effet être dénoncée au 31 décembre 2022.

Ma question au Gouvernement est la suivante : le temps à disposition pour mener à bien ce vaste chantier est-il suffisant ? Le cas échéant, qu'entend-il faire pour mener à bien ce projet dans les meilleures conditions ?

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Oui, Monsieur le Député, le temps à disposition est suffisant mais il faut effectivement travailler rapidement. Et c'est ce qu'a décidé de faire le Gouvernement, en accord avec le groupe de travail dans lequel étaient présents des représentants des communes, de l'AJC.

Que vous le sachiez, Monsieur le Député, le projet de révision de la loi cantonale sur l'approvisionnement électrique – celle que nous appelons la LCApEI – est en cours, a été initié au niveau de la section énergie au Service du développement territorial. Donc, le travail a démarré. Le planning est existant. Il est crédible, il est jouable. Il faudra qu'ensuite la commission parlementaire qui sera saisie du dossier traite également le dossier au rythme habituel. La consultation qui aura lieu également devra être faite de fa-

çon normale. Nous avons un planning qui permet effectivement d'arriver à l'échéance voulue avec le travail qui a démarré, Monsieur le Député.

M. Ivan Godat (VERTS) : Je suis satisfait.

Consultation des archives de l'état civil jurassien par des chercheurs

M. Alain Lachat (PLR) : Les recherches en généalogie sont certes passionnantes mais elles nécessitent surtout une bonne dose de patience. Par ailleurs, les archives sont globalement mises sous protection et leur consultation est soumise à des bases juridiques strictes. Ainsi, les données personnelles fournies par les actes de l'état civil sont protégées par l'ordonnance fédérale sur l'état civil (RS 211.112.2).

Dans la plupart des cantons romands, la consultation des archives est réglée depuis belle lurette à la satisfaction des historiens et notamment des associations cantonales de généalogie. Mais j'ai appris que les chercheurs jurassiens rencontrent beaucoup de difficultés pour consulter les registres de l'état civil. Par ailleurs, il semble que l'on ne sache même pas où ceux-ci se trouvent.

Cela est incompréhensible car il est bon de préciser que les membres du Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle sont habitués à la consultation des archives en général et à la manipulation des documents anciens en particulier.

Depuis plus de trente ans, les membres de cette association ont effectué des travaux remarquables pour l'ensemble de la collectivité et leurs activités font l'objet de bulletins historiques fort bien documentés, qui font référence dans la généalogie jurassienne. Une rencontre avec les responsables de l'état civil et de l'Association jurassienne de généalogie permettrait d'éclaircir la situation.

D'où ma question : malgré la législation fédérale en vigueur, pourquoi l'état civil du Jura, via le Service à la population, reste-t-il hermétique aux sollicitations des chercheurs ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur : La consultation des registres de l'état civil est soumise à certaines conditions qui diffèrent selon la période recherchée.

Tout d'abord, il convient de relever que le Service des archives cantonales jurassiennes conserve les documents permettant de retracer la généalogie pour des données antérieures à 1876. Ces archives peuvent être consultées en salle de lecture de l'Office de la culture à Porrentruy.

Les registres de l'état civil originaux pour la période de 1876 à ce jour sont conservés, quant à eux, à l'Office de l'état civil situé à Delémont.

Les registres établis à une date antérieure au 1^{er} janvier 1990 pour les registres des naissances, au 1^{er} janvier 1930 pour les registres des mariages et au 1^{er} janvier 1960 – on est précis – pour le registre des décès sont considérés comme des archives selon l'ordonnance fédérale sur l'état civil.

Il s'ensuit que la consultation de ces registres ne nécessite pas d'autorisation particulière. Ainsi, sur simple demande, l'Office de l'état civil accorde le droit de consulter ces anciens registres.

En ce qui concerne la consultation des registres dits « récents », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme des archives, la divulgation de données, que ce soit à des particuliers ou à des chercheurs professionnels, requiert l'autorisation de l'autorité cantonale de surveillance en matière d'état civil. Le législateur fédéral a mis ici des cautions strictes afin de garantir les règles en matière de protection des données. La consultation reste néanmoins possible dans le respect des conditions légales prescrites.

Cela étant dit, il paraît opportun de relever qu'en raison de la situation sanitaire actuelle, l'Office fédéral de l'état civil (OFEC) a émis une directive sur le fonctionnement de base des autorités de l'état civil en relation avec la COVID-19.

La priorité a été expressément mise sur l'enregistrement des naissances et des décès, les reconnaissances d'enfants, la célébration des mariages et la conclusion des partenariats enregistrés ainsi que la transmission des documents et prestations des représentations de la Suisse à l'étranger.

Ainsi, afin d'assurer le maintien des tâches essentielles d'état civil, les demandes de consultation des archives, respectivement des registres d'état civil récents à des fins de recherches généalogiques, ne sont pas traitées en priorité, ce qui peut peut-être expliquer le mécontentement de certains chercheurs.

En tout état de cause, il convient de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une volonté de l'Office de l'état civil de rester « hermétique aux sollicitations des chercheurs » pour reprendre les termes de votre question orale, Monsieur le Député.

Dans ce sens, l'Office de l'état civil est ouvert à rencontrer des membres du Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle afin d'expliquer la situation qui prévaut actuellement et de trouver, dans la mesure du possible, des solutions dans l'intérêt de tout un chacun.

Pour le surplus et en guise de conclusion, je peux encore vous préciser que des discussions sont en cours entre le Service des archives cantonales et le Service de la population afin de procéder au transfert de certaines archives de l'Office de l'état civil à l'Office de la culture, ce qui devrait manifestement permettre de faciliter la consultation de celles-ci. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Lachat (PLR) : Je suis satisfait.

Décisions exagérées du Gouvernement en matière sanitaire et conséquences pour l'économie et les travailleurs ?

M. Didier Spies (UDC) : Mais que fait le Gouvernement jurassien ?

Il prend des décisions très strictes. Mais est-ce qu'il a conscience de toutes les conséquences de ses décisions, et cela jusqu'au dernier détail, pour la population jurassienne ?

La population se déplace fortement dans les cantons voisins comme Bâle-Campagne et Berne. Les décisions sévères des cantons romands pour cette seconde vague vont provoquer un grand nombre de faillites ces prochains mois, voire ces prochaines années.

Les PME et les indépendants subiront de plein fouet les décisions exagérées et non adaptées du Gouvernement jurassien. Mais pas seulement, malheureusement !

Et les travailleurs ? Des mères et pères de familles, responsables du revenu du ménage, seront sans emploi, donc au chômage pour commencer... et la suite, Mesdames et Messieurs, vous la connaissez.

L'Etat jurassien n'a malheureusement pas les moyens financiers pour sauver les entreprises et les travailleurs à court et à moyen termes et cela à tous les niveaux.

L'Etat subit déjà aujourd'hui des pressions de tous les lobbies, comme par exemple des organisations syndicales, et cela peut conduire le Gouvernement à prendre des décisions catastrophiques pour notre canton.

Les mesures en vigueur depuis le lundi 2 novembre étaient prévues jusqu'au 15 novembre. Nous avons pris connaissance, le 13 novembre dernier, que les mesures étaient prolongées jusqu'au 30 novembre 2020. La tactique du salami, donc ces annonces bimensuelles ou autrement dit enlever petit à petit tout espoir d'une reprise et mettre en péril une économie jurassienne déjà affaiblie, n'est finalement pas appropriée. Les entreprises souffrent, les travailleurs souffrent et les consommateurs également.

D'où ma question au Gouvernement : est-ce que les Juraissiens et les Jurassiens ont aujourd'hui le droit de connaître l'après 30 novembre 2020 ou allons-nous devoir nous habituer à la tactique du salami ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, vous posez plusieurs questions dans votre question orale.

La première : que fait le Gouvernement ? Evidemment rien et c'est pour cela que le peuple l'a confirmé dans ses fonctions pour cinq ans supplémentaires !

Monsieur le Député, un tout petit peu de sérieux ! La crise sanitaire et les chiffres que nous avons il y a cinq semaines de cela étaient les pires d'Europe... les pires d'Europe ! Depuis cinq semaines, l'Hôpital du Jura a stoppé toutes ses opérations électives. Est-ce durable ? Non.

Aujourd'hui, l'Hôpital du Jura doit transférer des patients pour pouvoir assumer des soins de qualité au niveau des soins intensifs. Donc, les soins intensifs sont toujours aujourd'hui, malgré une évolution positive du nombre de cas avérés par jour, sous pression intense.

Le Gouvernement jurassien, en coordination avec l'ensemble des cantons romands, a pris des mesures strictes, oui, des mesures impactantes. Malheureusement, et je suis le premier à le regretter, tous les cantons voisins n'ont pas fait le même choix parce que les chiffres au niveau des moyennes dans certains grands cantons n'ont pas atteint les niveaux des autres cantons romands. Nous avons donc effectivement du tourisme alimentaire pour aller fêter la Saint-Martin dans le Jura bernois, comme nous l'avons vu le week-end passé. Oui, le Gouvernement est parfaitement conscient de cette situation.

Peut-être encore un chiffre, Monsieur le Député : 57 morts depuis cinq semaines. Nous en avons eu 7 lors de la première vague.

Il n'y a pas de politique de salami. Nous sommes face à un virus, face à une pandémie où, certes, nous apprenons avec l'expérience mais l'expérience reste extrêmement courte au niveau scientifique : neuf mois à une année, au niveau scientifique, ce n'est rien pour pouvoir prédire ce qui

va se passer dans deux semaines, dans un mois ou dans trois, voire six mois.

Nous ne sommes pas devins, Monsieur le Député. Le Gouvernement continuera une politique pragmatique, une politique responsable envers la sécurité sanitaire de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Et, comme je l'ai déjà mentionné ce matin, le Parlement sera nanti d'un paquet de mesures sur lequel vous pourrez vous prononcer en début décembre.

M. Didier Spies (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Pertes financières des hôpitaux et possible compensation par les tarifs pour les cas COVID-19 ?

M. Rémy Meury (CS-POP) : Nous le savons, la crise COVID met à mal les finances des hôpitaux suisses. Nombre de tâches jugées non urgentes sont renvoyées pour assurer la meilleure prise en charge possible des malades touchés par cette épidémie. La chirurgie, qui rapporte énormément aux hôpitaux, est au ralenti, c'est le moins que l'on puisse dire.

Or, la prise en charge des malades de la COVID ne se fait pas de la même manière que pour des malades traditionnels. De nombreux gestes supplémentaires sont nécessaires, comme ne serait-ce que la désinfection indispensable et omniprésente.

En Allemagne, pour compenser cette perte, dès la première vague, le Parlement fédéral a décidé de modifier la loi en introduisant un tarif spécial COVID qui tient compte de cette prise en charge plus lourde. Le risque de compenser les pertes par une mesure touchant le personnel soignant est ainsi atténué.

D'où notre question : une telle solution a-t-elle été envisagée en Suisse en regard des réserves astronomiques des caisses maladie et, le cas échéant, pourquoi n'a-t-elle pas été retenue, du moins pour l'instant ?

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, vous avez mentionné qu'au niveau de l'Allemagne, c'est le Parlement fédéral qui a pris cette décision. Alors, oui, en Suisse, c'est également le Parlement fédéral qui devrait prendre cette initiative, la Confédération qui est responsable du SwissDRG qui définit les tarifs.

Aujourd'hui, c'est juste, ces tarifs ne prennent pas en compte les prestations spécifiques COVID, tout simplement parce que ça n'existait pas par le passé. Et c'est pour cette raison que les structures hospitalières viennent auprès des cantons demander de couvrir les déficits futurs ou de leur permettre de continuer à avoir des finances saines durablement.

Je ne peux pas vous dire les raisons qui font que la Confédération ne bouge pas. Nous avons déjà parlé de cela également avec le conseiller fédéral, notamment que nous devrions avoir un tarif spécifique COVID. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Nous sommes en contact continu avec les services de la Confédération et nous continuons – le Gouvernement in corpore l'a encore fait lundi passé – à insister auprès de la Confédération pour qu'elle nous aide à financer ces structures

hospitalières et qu'elle fasse participer également les assureurs maladie. Les discussions sont toujours en cours et nous espérons vivement qu'une grande partie des réserves puisse être utilisée également à faciliter la tâche des cantons dans le maintien de structures hospitalières financièrement durables.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis satisfait.

Remise immédiate des actes de décès

M. Raoul Jaeggi (Indépendant) : Le 31 octobre dernier, j'ai appris le décès d'une connaissance qui a eu lieu la veille.

Le médecin qui a constaté le décès a immédiatement envoyé sa facture, reçue le 3 novembre. On peut imaginer qu'il a informé aussi prestement les services de l'Etat. Dès ce moment, la fille de la défunte attend l'acte de décès qui lui est nécessaire pour les modalités administratives et tout ce qui, malheureusement, fait suite à un décès.

Si ce décès avait eu lieu en début de mois, la problématique serait moindre mais, comme il est survenu un 30, les factures sont arrivées immédiatement et l'acte de décès nécessaire aux diverses annonces et résiliations (téléphone, plaque de voitures par exemple) mais surtout à l'accès au compte en banque de la défunte afin de pouvoir régler les factures... l'acte de décès donc s'est fait attendre jusqu'au 12 novembre...

Après avoir contacté les services concernés, on me rapporte deux réponses. Première réponse : « Oui, l'acte est prêt mais c'est la facturation qui ne suit pas ». Dans ce cas-là, pour quoi donc ne pas l'envoyer et facturer ensuite ? Deuxième réponse : « Il y a beaucoup de décès ces temps et c'est difficile de suivre ».

Ma question : n'est-il pas souhaitable qu'en pareil cas les familles endeuillées (au cas particulier une jeune étudiante) n'aient pas pour tracas supplémentaire l'attente dudit document en plus de la paperasserie malheureusement obligatoire ? Quelle est l'appréciation du Gouvernement à ce sujet ? Est-il possible de rendre immédiate la remise des actes de décès ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'Intérieur : En premier lieu, je tiens tout d'abord à exprimer ici toute ma sympathie à la famille en deuil dont vous évoquez la situation. Je suis de tout cœur avec elle dans cette période douloureuse, tout comme avec celles et ceux qui ont à faire face à des décès.

On ne peut bien évidemment que déplorer les désagréments subis par les proches de la personne défunte en lien avec la situation que vous avez décrite, Monsieur le Député.

Sachez qu'habituellement, les actes de décès sont délivrés dans un délai d'une bonne semaine. Concrètement, l'annonce est généralement effectuée dans un délai de deux à trois jours par les pompes funèbres. S'en suivent encore quelques jours pour procéder à la rédaction de l'acte de décès par l'Office de l'état civil ainsi que la facturation. Et je précise ici que, pour des raisons d'efficacité, l'acte de décès est toujours accompagné de la facture y relative.

La crise sanitaire que nous traversons a également eu des conséquences sur le bon fonctionnement de l'Office de l'état civil, notamment sur la facturation des actes. En effet, le collaborateur en charge de la facturation a récemment, à

l'instar de nombreuses Jurassiennes et Jurassiens, été mis en quarantaine de sorte que son travail a dû être effectué par d'autres collègues, en sus naturellement de leurs tâches habituelles.

L'Office de l'état civil, comme d'autres unités administratives, a ainsi dû se réorganiser et réorganiser ses activités en urgence.

Ce dont je peux vous assurer, Monsieur le Député, c'est que la volonté qui préside les activités de l'Office de l'état civil, comme tous les autres services de l'administration d'ailleurs, est de toujours tout mettre en œuvre afin d'assurer aux administrés un service de qualité, malgré les aléas du direct et malgré la situation de sous-effectif qui prévaut encore aujourd'hui.

Par ailleurs, et cela à tout le moins très probablement dans une corrélation importante en lien avec la situation sanitaire, l'Office de l'état civil constate une augmentation substantielle des décès ces dernières semaines, ce qui constitue également une charge de travail supplémentaire par rapport à la situation dite habituelle.

En conclusion, je réitère mes regrets quant à la situation vécue par la famille en deuil mais je peux vous assurer que l'Office de l'état civil fera preuve d'une diligence accrue à l'avenir par rapport au délai à raccourcir autant que possible entre la production d'un acte de décès et son envoi aux personnes. Je vous remercie de votre attention.

M. Raoul Jaeggi (Indépendant) : Je suis satisfait.

Fermeture des restaurants jurassiens malgré le respect des mesures sanitaires : mesure disproportionnée !

M. Yves Gigon (Indépendant) : En préambule une petite remarque : que la Saint-Martin se fasse dans la vallée ou aux Franches-Montagnes est déjà un sacrilège pour un Ajoulot pure souche... mais que les personnes doivent aller dans le Jura bernois pour la manger et faire ripaille, c'est carrément un crime de lèse-majesté !

De manière générale, alors que les restaurants jurassiens ont fait des efforts importants, considérables, pour le respect des prescriptions sanitaires et qu'ils ne sont pas un vecteur avéré de la propagation de la COVID, ils ont dû fermer jusqu'à fin novembre pour l'instant. Je ne parle bien évidemment pas des discos et des bars, qui constituent un problème différent.

A quelques minutes et kilomètres de la frontière jurassienne, les restaurants sont ouverts, notamment dans le Jura bernois et à Bâle-Campagne. Et, comme on le sait, les Jurassiens ne manquent pas de s'y rendre. Pour quelques kilomètres, des restaurants bernois rigolent et les restaurateurs jurassiens pleurent et souffrent !

Vu cette situation, le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'avoir fermé les restaurants est une mesure disproportionnée, démesurée, inutile et extrêmement néfaste économiquement ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de l'Economie et de la Santé : Non, Monsieur le Député, le Gouvernement ne partage pas votre appréciation de la situation.

Je l'ai déjà dit tout à l'heure, les mesures prises ont permis de freiner l'évolution de la pandémie qui, à son pic, a atteint plus de 200 nouveaux cas avérés par jour. Nous

avons un hôpital qui a approché les 100 cas hospitalisés, c'est-à-dire trois fois le niveau que nous avons au mois de mars. Aujourd'hui encore, le nombre d'hospitalisations à l'Hôpital du Jura est égal au nombre d'hospitalisations du canton de Soleure qui a quatre fois plus de population.

Donc, non, Monsieur le Député, le Gouvernement n'a pas fait preuve de disproportion dans les mesures qui ont été prises. Du reste, la Confédération, que ce soit le ministre en charge et l'Office de la santé publique, incite les cantons romands à maintenir leur dispositif. Ils ont encore été extrêmement clairs hier.

Par contre, le Gouvernement jurassien, aujourd'hui, analyse la situation de près, notamment par ces comportements inadéquats que nous avons eus le week-end passé, avec ce flux de Jurassiens qui vont à l'extérieur finalement faire ce qui n'est pas autorisé chez nous. Ces personnes prennent des risques. Ces personnes accroissent encore la difficulté que nous avons de gérer cette pandémie. Il faut être clair avec ça : ce sont des comportements totalement inadéquats même si le système fédéraliste le permet. Nous avons, dans nos rencontres avec nos collègues de Suisse romande, demandé à plusieurs reprises au canton de Berne de s'aligner sur les mesures de l'ensemble des cantons de la Suisse romande. Encore une fois, et je vous l'ai dit, les moyennes sur l'ensemble du canton de Berne n'ont pas permis à une majorité du Gouvernement bernois d'adapter son dispositif sur le dispositif romand. Nous en sommes là, Monsieur le Député.

Encore une fois, les mesures, nous savons qu'elles sont sévères. Nous savons qu'elles ont des impacts. Et le Parlement aura à se prononcer sur un paquet de mesures pour justement venir en aide à l'ensemble de ces acteurs économiques touchés par les décisions de l'autorité.

M. Yves Gigon (Indépendant) : Je suis partiellement satisfait.

Décision judiciaire de rétablissement de l'état conforme suite à la construction d'un chemin dans la réserve du Doubs

Mme Pauline Queloz (Indépendante) : En décembre 2019, la juge administrative du Tribunal de première instance a confirmé une décision du Service du développement territorial (SDT) qui refusait l'octroi d'un permis de construire pour un chemin d'accès à un pâturage se situant dans la réserve naturelle du Doubs. La juge avait estimé que ce chemin portait une grave atteinte au paysage et qu'il constituait une saignée dans la réserve naturelle du Doubs. Le problème, c'est que le propriétaire du pâturage n'avait pas attendu l'autorisation des autorités cantonales pour construire son chemin et l'avait déjà réalisé avant de faire la demande de permis.

Dans son jugement, le tribunal a alors ordonné au propriétaire de rétablir l'état des lieux tel qu'il était avant la construction du chemin et, donc, de ne plus l'utiliser et de le détruire. Dans ce genre de situation, il revient aux communes de veiller au respect des décisions des autorités judiciaires. En l'occurrence, la commune de Clos du Doubs est chargée de s'assurer de la bonne exécution de cette décision et d'intervenir si le propriétaire ne la respecte pas.

On peut être d'accord ou non avec la décision du SDT, respectivement avec la décision judiciaire. Le fait est que le

propriétaire n'a pas fait recours contre cette dernière et que le jugement est donc entré en force depuis bientôt une année. Or, à l'heure actuelle, le chemin illégalement construit est toujours bien là et rien n'a été remis en l'état.

Par conséquent, le Gouvernement, en tant qu'autorité ayant la haute surveillance, peut-il nous informer de l'état de ce dossier ? Je le remercie d'avance pour sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'Environnement : Effectivement, Madame la Députée, ce chemin construit illégalement est toujours là. A ma connaissance, rien n'a été entrepris ni par la personne concernée ni par l'autorité communale pour rétablir finalement la situation initiale. Et je dois dire que pour qu'un Etat ou une institution fonctionne bien, il faut que les instances fassent leur travail. Et c'est en général le cas et ça fonctionne en général bien mais, parfois, cela ne fonctionne pas bien.

Pourquoi, parfois, cela ne fonctionne-t-il pas bien ? Parce que soit les communes manquent de ressources, soit elles manquent de compétences législatives. Ce n'est pas toujours évident d'appréhender ce genre de dossier. Il y a parfois aussi un manque de volonté lié aux circonstances locales et peut-être même aux connaissances, dans les villages, entre les autorités et les personnes concernées.

Ce dossier, finalement, est un dossier grave, qui a occupé déjà la justice pénale et la justice administrative. La décision des deux cours a été très clairement spécifiée. C'est un dossier grave parce qu'il est dans la réserve naturelle du Doubs : un chemin de plus de 400 mètres construit illégalement. Effectivement, étant donné que c'est dans le périmètre de la réserve naturelle du Doubs, cela mériterait une attention encore plus particulière au niveau du paysage et de la protection de l'environnement.

Le Gouvernement, en tant que haute autorité de surveillance, va donc questionner la commune pour savoir ce qu'il en est et quelles ont été les démarches entreprises. Cas échéant, il enjoindra la commune à faire les démarches administratives demandées par la justice pénale et administrative.

Mme Pauline Queloz (Indépendante) : Je suis satisfaite.

Le président : Toutes les personnes qui s'étaient inscrites pour poser une question orale ont pu le faire dans l'heure qui était impartie et ce point de l'ordre du jour est donc clos.

3. Interpellation no 947

Où en sommes-nous dans la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans l'espace BEJUNE ?
Suzanne Maitre (PCSI)

La procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet aux adultes qui ont accumulé des compétences durant leurs différentes expériences professionnelles et personnelles d'obtenir un CFC, dans 21 professions au niveau fédéral. Cinq de ces professions sont mises en place dans l'espace BEJUNE : logisticien, employé de commerce, informaticien, assistant en soins et santé communautaire et assistant socio-éducatif.

La procédure consiste en une évaluation des compétences par des experts. Elle repose sur une pratique professionnelle de cinq ans au minimum avec l'établissement d'un dossier de validation dans lequel il s'agit de prouver, par l'écrit, que l'on possède les compétences en lien avec la profession visée.

Si au lancement de la VAE, de nombreuses personnes ont pu faire valoir leur expérience professionnelle et obtenir un CFC ou une attestation fédérale de formation professionnelle, il semble qu'actuellement il est difficile de présenter un dossier dans notre canton ou alors il faut s'approcher d'autres cantons, comme par exemple le Valais pour les informaticiens - informaticiennes, afin de mettre en route une validation des acquis.

Il est important de souligner que les statistiques montrent que cette procédure est surtout demandée par la population féminine. La VAE s'adresse, en effet, principalement aux femmes en raison d'une réorientation professionnelle ou par rapport à des obligations familiales qui ne permettent pas toujours un parcours linéaire dans l'acquisition d'une profession.

Le Gouvernement peut-il nous renseigner si, dans l'espace BEJUNE, de nouvelles volées de VAE sont régulièrement organisées pour permettre l'obtention du CFC ou une validation fédérale de formation professionnelle (AFP) ?

Mme Suzanne Maitre (PCSI) : Le métier appris à 20 ans ne sera plus, pour la grande majorité des actifs, celui exercé à l'âge de la retraite. En effet, de nombreux nouveaux métiers apparaissent et offrent de multiples possibilités pour changer d'orientation professionnelle. D'autre part, la société exige de plus en plus de flexibilité des travailleurs, d'où la nécessité d'adapter les offres de formation. Un diplôme concrétisant la formation dans un domaine est indispensable mais, pour ceux qui choisissent d'exercer un autre métier, il est important de pouvoir faire valider les nouveaux acquis de manière à évoluer dans sa carrière.

Je prends l'exemple d'un ou d'une employé(e) de commerce qui, suite à une opportunité, travaille dans l'informatique. Après plusieurs années, cette personne a acquis de grandes connaissances dans ce nouveau domaine mais se trouve bloquée soit pour postuler à un poste à responsabilité ou pour accéder à de la formation continue. La validation des acquis prend ici toute son importance car cette nouvelle voie de certification permet à des adultes, travaillant dans une profession, d'obtenir un titre officiel. Cela vaut aussi bien pour les personnes non qualifiées sur le marché du travail que pour celles ayant changé d'orientation.

Dans l'espace BEJUNE, il est possible de faire reconnaître ses compétences dans cinq métiers différents, à savoir logisticien, employé de commerce, informaticien, assistant en soins et santé communautaire et assistant socio-éducatif.

Au niveau national, 21 professions sont accessibles pour une validation des acquis de l'expérience. La procédure consiste en une évaluation des compétences par des experts. Elle repose sur un dossier de validation dans lequel il s'agit de prouver, par écrit, que l'on possède les compétences en lien avec la profession exercée. A souligner que l'âge moyen d'entrée en VAE est de 43 ans.

En 2013, le Jura a reçu l'accréditation de la Confédération pour pouvoir délivrer des certificats de validation des ac-

quis. Jusqu'en 2017, une centaine de personnes ont pu bénéficier de cette nouvelle possibilité de reconnaissance des compétences professionnelles. L'intérêt est donc bien présent.

Il est important de noter que le fonds pour le soutien aux formations professionnelles permet d'indemniser les entreprises qui encouragent ce type de démarche.

Les besoins sont toujours bien réels. On peut le constater avec la centaine de certificats délivrés. Il semble cependant que, selon les professions, les conditions pour déposer un dossier sont plus difficiles et qu'il ne serait plus possible de faire valider ses acquis dans tous les métiers proposés en 2013, notamment dans le Jura.

Notre groupe estime très important de maintenir, dans l'espace BEJUNE, l'offre de validation des acquis et souhaite connaître la situation actuelle dans le Jura et plus largement en Suisse romande.

Pour terminer, une citation qui colle parfaitement à la VAE : « La formation révèle l'aptitude et le terrain révèle la compétence ». Merci de votre attention.

M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : Nous sommes parfaitement d'accord, Madame la Députée, effectivement, la VAE est très importante notamment pour cette classe de personnes travaillant et étant âgée de plus de 25 ans, où nous avons effectivement encore passablement de pain sur la planche en termes de formation.

Un réseau cantonal composé des organisations du monde du travail, du Centre d'orientation scolaire et professionnelle (COS) et des établissements scolaires (CEJEF), ainsi qu'une très bonne collaboration – vous l'avez d'ailleurs relevé – au niveau BEJUNE permettent de proposer régulièrement de nouvelles volées de VAE. Vous venez de les énumérer et je ne vais donc pas être redondant.

Insister peut-être sur le fait que les volées d'ASSC et d'ASE sont organisées dans le canton du Jura effectivement. Pour les autres professions, la très bonne collaboration intercantonale, dont je parlais, a effectivement lieu. La plus grande partie du travail pour l'obtention du CFC étant individuelle, il est tout à fait à la portée des candidates jurassiennes et des candidats jurassiens de réaliser une VAE dans un autre canton.

On constate que le profil du public intéressé par la VAE a évolué effectivement. Les premières volées étaient constituées en majorité de candidates et de candidats dont le profil professionnel était proche du titre qu'ils souhaitaient obtenir. Aujourd'hui, des compléments de formation sont souvent nécessaires. Cela allonge la durée de la procédure et augmente les besoins en termes de suivi et de travail administratif.

A l'avenir, la VAE doit s'inscrire dans un processus global de qualification des adultes, en particulier pour les personnes défavorisées. Un travail de fond concernant l'acquisition des compétences de base est en cours afin de faciliter, dans un premier temps, l'employabilité des personnes concernées, puis, à terme, de permettre à certaines d'entre elles d'entrer dans une procédure de qualification. Le programme fédéral pour l'acquisition et le maintien des compétences de base, nommé « Simplement mieux », auquel participe le Canton du Jura, va dans ce sens.

A votre question plus précisément, je peux répondre ceci. La procédure VAE est un mode de certification pour adultes qui va dans le sens souhaité – je le disais en préambule – d'augmenter le taux de certification des plus de 25 ans. Pour le canton du Jura, la procédure VAE a été accréditée par la Confédération en avril 2013, vous l'avez rappelé également. Depuis le lancement du dispositif jurassien, 119 personnes ont obtenu un CFC par ce système de VAE.

Avec 94 femmes et 25 hommes, les chiffres montrent un nombre important de CFC obtenus notamment par des femmes. En effet, ce sont les professions d'ASSC et d'ASE qui sont les plus sollicitées, professions de la santé et du social.

A l'heure actuelle, deux volées VAE sont en cours dans le canton, pour les professions d'ASSC et d'ASE. Une personne a entamé le processus VAE d'aide en soins et accompagnement (ASA AFP) dans le canton du Valais. De plus, trois dossiers sont ouverts pour des compléments de formation. Enfin, les inscriptions sont actuellement en cours de traitement et donneront lieu à de nouvelles volées en 2021.

Les chiffres évoqués démontrent que la VAE est un processus de qualification important dans le canton. La VAE prend également tout son sens dans un contexte économique difficile que nous traversons, avec la volonté du Gouvernement de tout mettre en œuvre pour lutter contre la précarité.

Pour terminer, le Gouvernement jurassien rappelle que le Canton du Jura, à l'instar de la Confédération, déploie depuis plusieurs années des mesures pour valoriser la formation professionnelle initiale. Des actions de promotion de la VAE et un renforcement des échanges auprès des organisations du monde du travail sont prévus au calendrier 2021 du Service de la formation postobligatoire.

Dans le contexte économique si particulier que nous traversons, des moyens supplémentaires sont prévus au budget pour développer concrètement des mesures de promotion de la VAE. Il s'agira d'aller dans le terrain, à la rencontre des personnes concernées, pour faire connaître ces filières. Il est souhaité en particulier d'agir en faveur des professions de la santé et des métiers de l'industrie.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, Madame la Députée. En résumé, et pour être clair, il y a aussi, derrière cette volonté très claire de soutenir la VAE qui est quelque chose d'efficace et notamment, je le disais, pour ces personnes de plus de 25 ans qui souhaitent se former, véritablement des questions budgétaires. A l'heure actuelle, nous avons à disposition 0,3 EPT au Service de la formation postobligatoire. Nous avons pu réorganiser au niveau du service, pour l'année prochaine, pour qu'il y ait un peu plus de travail fait notamment, je le disais, dans la promotion mais évidemment, avec un poste tel que celui-là, on ne peut pas multiplier les volées. On fait ça pas à pas mais cela va dans le bon sens, nous l'espérons bien. Merci de votre attention.

Mme Suzanne Maitre (PCSI) : Je suis satisfaite.

4. Rapport du Gouvernement sur la législature 2016-2020

M. Martial Courtet, président du Gouvernement : A son entrée en fonction en 2016, le Gouvernement était constitué de quatre nouveaux ministres qui ont choisi d'élaborer un

programme de législature 2016-2020 pragmatique, basé sur une certaine continuité.

Lorsqu'il a été débattu à la tribune, certains représentants des groupes parlementaires ont relevé qu'avec une telle composition gouvernementale, le programme aurait dû, aurait pu être plus innovant, plus ambitieux, plus orienté sur les enjeux citoyens, dont l'égalité des chances et le développement durable.

Cinq ans plus tard, le Gouvernement est d'avis que les résultats de la législature 2016-2020 sont probants et vont dans le sens de ce qui était préconisé en 2016.

L'arrimage à la métropole bâloise a été renforcé, avec en particulier l'inauguration du Parc suisse de l'innovation à Courroux ou le doublement de la classe bilingue des lycées de Porrentruy et de Laufen. Des projets immobiliers phares, dont bénéficient les habitantes et habitants de tout le canton, ont été réalisés ou sont en cours de réalisation et aboutiront très prochainement.

Le Théâtre du Jura, qui sera dès 2021 le théâtre de toutes les Jurassiennes et de tous les Jurassiens, en est un exemple. Ainsi, la médiation permettra, par le biais d'événements, la rencontre entre les publics et les artistes, permettra des choses nouvelles au niveau de la culture. Elle se veut également populaire, c'est très important au niveau de notre culture jurassienne. Le Théâtre offrira également un espace de création.

Autre élément, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, qui est en particulier un défi au quotidien pour de nombreuses familles. Face aux nouvelles réalités familiales, il est indispensable d'offrir des solutions de garde fiables. Le dispositif d'accueil extrafamilial a ainsi été élargi et ce sont désormais quelque 1'020 places dans les institutions d'accueil de l'enfance qui permettent d'accueillir environ 3'000 enfants. Cela représente une augmentation de plus de 100 places par rapport au début de la législature.

Les heures de garde auprès des accueillantes et des accueillants en milieu familial ont également augmenté de manière significative.

L'école à journée continue a, quant à elle, été introduite au sein du collège Thurmann à Porrentruy.

La réflexion sur les structures d'accueil se poursuit pour conjuguer à la fois accueil de qualité, impératifs professionnels des parents et maîtrise des coûts. Des démarches sont actuellement en cours afin d'assurer la continuité de la prise en charge des enfants de 0 à 12 ans.

La sécurité matérielle des familles a constitué un autre axe de travail. L'allocation de naissance a été portée de 850 à 1'500 francs. Les allocations familiales et pour jeunes en formation ont été augmentées de 25 francs chacune. Ces montants constituent un apport bienvenu dans le budget des familles. Ils compensent une partie des dépenses dont doivent s'acquitter les parents pour leurs enfants.

En parallèle, les déductions fiscales pour les primes d'assurance maladie ainsi que pour les frais de garde pour les enfants ont été augmentées.

En dépit de ces efforts, la réalité jurassienne, c'est toutefois que trop de familles se trouvent dans une situation encore précaire. Pour mettre fin à ces situations intolérables, le Gouvernement a proposé un contre-projet visant à faire bénéficier les familles dans la précarité d'un renforcement des subsides partiels pour les primes de l'assurance maladie.

En résumé, durant les cinq dernières années, plusieurs éléments ont été mis en place afin que le canton du Jura devienne plus attractif, notamment pour les familles. Celles-ci sont en effet une composante essentielle de la société jurassienne et elles doivent pouvoir bénéficier d'un cadre de vie agréable, de conditions matérielles favorables et de solutions de garde intéressantes.

Autre enjeu sociétal, le développement durable. Des efforts significatifs ont été réalisés au niveau de l'axe 5 du programme. La dimension environnementale a gagné en visibilité au cours de la législature, notamment en raison du réchauffement climatique. Les forêts jurassiennes en général et d'Ajoie en particulier en souffrent particulièrement. Elles sont touchées bien davantage que celles du Plateau suisse par la sécheresse.

La réponse à ce problème est multidimensionnelle. L'Etat prend des mesures pour protéger les forêts mais elles ne résoudront évidemment pas tout. Le développement durable nécessite une approche globale, dont les citoyennes et les citoyens sont parties prenantes. Un usage plus important des transports publics constitue un axe également important.

Le Gouvernement s'est justement efforcé, au cours de la législature, d'en favoriser l'usage tout en limitant les coûts pour les finances publiques. Ainsi, avec la mise au concours des lignes de bus, l'offre sera améliorée et les coûts moins élevés pour les collectivités publiques, de l'ordre de 4 millions de francs par année.

L'offre en transports publics s'améliore toujours plus, entre autres dans les communes de l'agglomération de Delémont. Au niveau ferroviaire, deux trains par heure desservent dorénavant toutes les gares situées sur la ligne Porrentruy-Delémont. La fréquentation augmente d'ailleurs fortement sur cet axe.

Autre chapitre, les festivités du quarantième anniversaire du canton du Jura à Saignelégier l'an passé resteront indubitablement un des moments forts de cette législature et elles révèlent notre fort sentiment d'appartenance ainsi que nos ambitions collectives. Je retiendrai notamment ce moment où ces élèves, avec leur casquette rouge et blanche, ont entamé « La Rauracienne » sur la place du Marché-Concours. Cela renforce nos convictions qu'il faut investir dans cette jeunesse, qu'il faut la former toujours mieux puisqu'elle détient les clés de notre avenir.

La législature qui s'achève est toutefois également teintée de quelques regrets. Je citerai bien évidemment l'annulation du vote de Moutier. Nous en avons déjà longuement parlé et le sujet reviendra donc tout prochainement. Gageons toutefois que, le 28 mars prochain, le oui sortira à nouveau des urnes.

Des difficultés aussi, particulièrement au cours de ces neuf derniers mois, avec la première et maintenant cette fameuse deuxième vague de la pandémie de la COVID-19 et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales. Cela a été abondamment évoqué dans les questions orales. Toutes et tous, nous espérons que les mesures fortes que le Gouvernement a prises récemment permettront d'aplanir cette courbe affolante, que notre système de soins tiendra le choc, pour utiliser, à dessein, un mot fort, tant les enjeux sont désormais cruciaux. Pendant cette période difficile, une partie importante des ressources de l'Etat ont été et restent consacrées à la gestion de la crise, ceci pour protéger au

mieux la population jurassienne. Ceci retarde bien évidemment la mise en œuvre d'autres projets qui sont également importants.

Des chantiers sont aussi à poursuivre, voire à entreprendre, au plan structurel, avec le programme « Repenser l'Etat » et l'ambition d'une administration sans papier d'ici 2024. De manière plus large, avec les communes, la réforme de la RPT/JU sera poursuivie, tandis que les fusions de communes continueront à être encouragées.

Ce qu'il nous reste à faire également à l'avenir, ce à quoi il nous faudra consacrer des ressources, de l'énergie et du temps, c'est continuer à améliorer les conditions-cadres afin de favoriser l'essor économique et démographique de notre canton. Il faudra également renforcer la position du canton et développer une politique active de défense de ses intérêts. En d'autres termes, nous devons mieux nous vendre. Nous devons renforcer ce qu'on appelle le marketing territorial pour mieux mettre en valeur nos atouts, pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.

Notre canton a tout pour plaire, il est innovant et dynamique, il faut mieux le faire savoir à l'extérieur. Merci de votre attention.

M. Gabriel Voirol (PLR), président de groupe : Notre groupe a examiné le rapport relatif à la législature 2016-2020. L'impression générale qui en est ressortie permet de qualifier l'action gouvernementale de plutôt bonne, avec des éléments de satisfaction et d'autres plus mitigés.

La COVID-19 aura été un élément majeur et inhabituel de la fin de législature. Si ses effets négatifs sont très nombreux, en touchant aussi bien aux relations humaines, sociales qu'économiques, nous avons toutefois trouvé trois enseignements, pour notre canton, sur lesquels il est possible de travailler et de transcrire dans le prochain programme de législature.

Premièrement, le Jura a été particulièrement présent sur la scène politique nationale et médiatique suisse. Les décisions gouvernementales jurassiennes ont largement été mises en avant ou en application au-delà des frontières cantonales. Les propositions du Gouvernement jurassien ont également servi de modèle pour de multiples décisions fédérales. Le Jura a donc, durant cette période, existé plus que jamais dans les débats et les analyses journalistiques. Une juste reconnaissance de notre Etat sur laquelle il est possible de construire.

Deuxièmement, l'isolement ou la vie d'auto-confinement dans les grandes villes a suscité un nouvel intérêt pour notre région, une région où la nature est un identifiant fort. Nous devons profiter de faire fructifier ce regain d'enthousiasme et favoriser l'accueil de nouveaux citoyens, un objectif qui n'a pas été pleinement atteint durant la présente législature, la population jurassienne ayant évolué moins rapidement que dans d'autres régions de Suisse. Pour accueillir de nouveaux citoyens, encore faut-il que les élus fassent preuve d'écoute et ne pas faire fuir les gens par des mesures inadéquates tant en matière de fiscalité que d'accès à la propriété. Il manque également des mesures incitatives pour favoriser l'installation de travailleurs frontaliers sur territoire cantonal.

Troisièmement, les réflexions cantonales pré-COVID, en matière de télétravail, ont pu être testées à large échelle. Les premières analyses augurent quelques perspectives in-

téressantes en matière de mobilité, en réduisant les déplacements, ou d'occupation du territoire cantonal. Le télétravail n'est pas une panacée universelle mais peut parfois constituer un atout pour les régions qualifiées de périphériques. Le partage spatial des lieux de travail, et ce sur l'ensemble du territoire, doit également contribuer à une meilleure distribution des lieux de résidence des collaborateurs de l'Etat. Vivre au Jura et travailler ailleurs est souvent possible, même s'il est, bien évidemment, encore préférable de vivre et de travailler dans le Jura. Ces réflexions sur l'organisation du travail constituent l'une des nombreuses pistes du programme ambitieux « Repenser l'Etat », programme que notre groupe accueille favorablement, tant nous avons formulé le vœu d'oser penser et surtout d'organiser les choses autrement.

Parmi les sources de satisfaction, nous souhaitons mettre en avant le renforcement de la participation à la métropole bâloise, qui s'est traduite en 2019 par l'ouverture de l'antenne jurassienne du Parc suisse d'innovation. Une réussite d'une stratégie pertinente qui vise une diversification de notre tissu industriel et d'un rapprochement vers Bâle et ses portes ouvertes sur le bassin rhénan. En parallèle à cette action, des efforts méritoires en matière d'amélioration de la maîtrise de la langue allemande sont à saluer, même si une intensification reste encore souhaitable, le succès se mesurant sur le moyen et long terme. La mise en place des mesures jurassiennes de la RFFA a constitué également un défi pour assurer une attractivité adaptée de notre coin de pays et, ce, sans recours à la surenchère. Une mesure importante pour le développement et l'installation d'entreprises fournisseuses d'emplois.

Assurer des conditions-cadres attractives constitue un défi essentiel pour développer l'emploi dans le Jura. C'est d'abord par l'emploi et sa diversification que l'on peut le mieux lutter contre la précarité. L'Etat se doit de ne pas laisser sur le côté les personnes qui connaissent des difficultés. Les aides de l'Etat doivent permettre d'atteindre cet objectif mais vivre de son emploi doit rester l'objectif prioritaire. Le rapport social qui a été établi en 2019 est source d'inquiétudes et la situation économique actuelle liée à la COVID n'a rien pour rassurer. Il faut donc soutenir la reprise économique tout en assurant un filet social qui doit permettre de retrouver sa place dans la société. Chacune et chacun doit pouvoir vivre dignement. La formation doit contribuer à favoriser l'embauche et l'employabilité. L'Etat doit s'employer à toujours améliorer cet axe essentiel qu'est la formation.

Parmi les projets cantonaux, nous saluons le lancement des travaux du Théâtre du Jura et l'avancement du dossier Jurassica. Nous sommes toutefois surpris et étonnés que le Gouvernement utilise les résultats du HCA ou le lancement des travaux de la patinoire, assumés par le SIDP, comme réussites du programme de législature, ces deux objets étant portés ou liés à des succès qui ne trouvent pas leur origine dans l'action purement gouvernementale.

S'agissant de l'innovation, nous sommes heureux que le Gouvernement soutienne ce domaine important à nos yeux ainsi que ceux de nombreux domaines économiques. Il nous semble toutefois que l'innovation devrait prendre une place plus importante dans les projets liés à la mobilité du futur et à la protection de l'environnement. Au-delà des projets, c'est surtout un réflexe environnemental qui doit accompagner les diverses réalisations de l'Etat. Un Etat qui a un rôle d'exemplarité à jouer. La protection de l'environnement ne doit pas être une option mais une base sur laquelle sont construits

les projets. La COVID nous a aussi rappelé l'importance de ne pas dépendre de l'extérieur dans de nombreux domaines stratégiques. Favoriser le produire et consommer local devra s'inscrire dans les futurs programmes gouvernementaux.

En matière d'insatisfaction, nous relevons l'absence de résultats satisfaisants en matière de répartition des tâches et des charges communes-Etat. Les travaux menés n'ont toujours pas débouché sur des mesures permettant de respecter le principe de base de « qui commande paye ». Il aurait fallu oser des changements plus profonds en matière de financements plutôt que de chercher à ne pas toucher à l'équilibre des charges entre les communes et l'Etat.

Pour les regrets, c'est bien évidemment face aux décisions liées à la votation de Moutier que nous nous retournons. Des décisions de justice incompréhensibles, qui n'ont pas permis de respecter la décision souveraine de ses habitants. Un énorme regret que nous espérons voir s'effacer au plus vite en 2021. Des décisions qui non seulement ont eu une saveur détestable mais qui ont, en plus, bloqué bon nombre de processus devant permettre d'imaginer un canton remodelé.

En conclusion, et comme signalé en préambule, notre groupe est globalement satisfait de l'action gouvernementale. Des efforts doivent être poursuivis pour améliorer l'attractivité de notre région. Nous en avons dressé quelques-uns dans nos propos. Il s'agit également de mieux profiter de notre positionnement suite à la finalisation de l'A16 et de l'accès aux réseaux ferroviaires internationaux. Un travail de lobbying doit être intensifié pour profiler au mieux le produit « Jura » à l'extérieur de nos frontières. En matière de finances, la situation sera très difficile ces prochaines années. Il conviendra de prioriser les actions en fonction de leurs impacts potentiels sur la vie courante des Jurassiennes et des Jurassiens, tout en préservant conjointement l'intérêt des générations futures, et de mettre en place les pistes d'améliorations découlant du processus « Repenser l'Etat ». La digitalisation doit s'intensifier, en l'accompagnant d'actions permettant d'éviter une fracture entre générations. Bref, il reste du travail et c'est ensemble, Parlement et Gouvernement, que nous aurons à relever ces défis. Notre groupe est confiant en l'avenir. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), présidente de groupe : Dans quelques semaines, la législature 2016-2020 arrivera à son terme et il est d'usage que le rapport du Gouvernement sur la législature soit commenté au sein de cet hémicycle.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette législature n'a pas été ordinaire. En effet, c'est la première fois depuis l'entrée en souveraineté que l'état de nécessité a été activé par le Gouvernement, dans une situation sanitaire qui demande une grande attention. Trouver le juste équilibre entre la protection de la population et une économie aux abois n'est pas une mince affaire. Le Gouvernement a su être réactif et a pris des décisions fortes. Ceci a été possible grâce à un bon équilibre au sein du collège. L'occasion nous est donnée ici de les remercier sincèrement pour leur grand engagement. Une bonne dose de courage sera encore nécessaire durant les prochains mois.

Mais cette législature n'a pas seulement été marquée par la COVID-19. Voici brièvement les appréciations et observations du groupe PCSI.

Au niveau social, un grand nombre de Jurassiennes et de Jurassiens font appel à des prestations d'aide sociale. C'est 7% environ de la population, un taux supérieur à la moyenne suisse. Un premier rapport sur la pauvreté a été publié. Rapport qui contient nombre de statistiques et d'analyses. C'est déjà un début. Mais il doit aussi et surtout être utile à la mise en place de mesures pour atteindre des résultats concrets. Le travail a commencé et doit se concrétiser par des actions permettant de véritablement combattre la pauvreté. Pauvreté qui risque de perdurer compte tenu de la situation et qui pourrait rester à un taux important, voire même augmenter.

Pour le PCSI, le renforcement du subsidé des primes LA-Mal pour les familles à revenu modeste, en réponse à notre initiative pour l'introduction de prestations complémentaires, a clairement manqué sa cible. La solution choisie pour venir en aide aux familles ne sert en réalité qu'à alimenter les fonds de réserves des assurances maladie. 11 milliards de francs de réserves à ce jour : pour qui, pour quoi ? A noter que ces assurances ne se sont pas encore manifestées pour aider la population en cette période de crise, en diminuant par exemple leurs primes !

L'organisation de l'administration est en pleine mutation avec « Repenser l'Etat » qui se veut ambitieux et novateur. En corrélation, il y a la transition numérique. A la clé, une économie en termes de ressources et de charges structurelles devrait ressortir lors de la finalisation de ces deux dossiers. C'est impératif aux yeux du groupe PCSI qui veut maintenir et si possible développer les capacités d'investissements de l'Etat.

Le taux de croissance démographique de 1,59% est bien en-dessous de la moyenne suisse ! Ce constat est la preuve que le travail commencé en lien avec la démographie des villages est plus que jamais nécessaire. Centralisation des PAL autour des gares, intégration de la population dans les réflexions, par exemple, sont des pistes à exploiter pour inverser la courbe démographique dans certaines communes. Soyons ambitieux et n'hésitons pas à être fier et à mettre en valeur toutes les qualités de notre territoire, de notre vie sociale et associative.

Le précédent constat montre aussi qu'un lien étroit avec les communes doit exister. De gros dossiers sont actuellement sur la table et, malheureusement, sont au point mort. Répartition des tâches Etat-communes, péréquation etc., presque dix ans qu'une motion PCSI à ce sujet a été acceptée par le Parlement. Seulement, les résultats tardent et c'est dommageable. Le projet proposé par le Gouvernement et discuté avec l'AJC était mal ficelé et a été sujet à de fortes critiques. Communes et Etat doivent être partenaires et non concurrents. Dans cet état d'esprit, c'est l'ensemble du canton qui sera gagnant. C'est donc avec insistance que nous demandons à ce que ce dossier avance.

Avec l'inauguration du Parc de l'innovation et l'introduction de la RFFA, ce sont deux éléments qui doivent permettre d'augmenter l'assiette fiscale et développer économiquement notre région. Ces éléments sont récents et les effets devraient être mesurables sous peu. Il est aussi important, voire primordial, au niveau économique, de rester à l'écoute et de soutenir le marché local qui subit de plein fouet la crise sanitaire. Cela peut-être, doit être, l'occasion d'avoir une vision locale et responsable de notre économie.

Dans les voies de communication, ces cinq dernières années ont vu la réouverture de la ligne Bienne–Moutier–Delémont–Porrentruy–Belfort et la fin des travaux de l'A16. Des réalisations qui nous permettent d'améliorer encore notre attractivité pour le monde extérieur. Des démarches d'accompagnement adéquates sont nécessaires pour atteindre les objectifs.

Les thèmes énergétiques n'ont pas manqué avec leurs lots de réactions. L'alimentation énergétique est un débat difficile. Il ne suffit pas d'être opposé à tout mais il faut surtout être dans la construction pour apporter des solutions.

Et, finalement, ce Gouvernement a travaillé pour un développement équilibré et durable. Les services de l'Etat s'y activent et s'impliquent. Beaucoup d'actions au niveau des cours d'eau, des sites pollués, de la biodiversité mais aussi pour la forêt. Une forêt qui demande à être choyée. Cela sollicite d'importants moyens, il faut continuer à se battre.

Qui dit fin de législature dit nouveaux défis à relever lors de la prochaine législature.

La situation sanitaire est loin d'être terminée et demandera qu'ensemble, le peuple jurassien et ses autorités continuent à être solidaires et à faire preuve d'adaptation et de créativité. L'important, c'est de rester résolument optimiste pour l'avenir.

De nombreux projets tels que le Théâtre du Jura et la patinoire de Porrentruy sont en cours. Ces futures réalisations seront de nouveaux atouts qui feront vivre et vibrer notre région en termes culturels et sportifs; ils sont aussi des atouts pour faire rayonner le Jura loin à la ronde. ArcExpress et la N18 sont des projets qui sont actuellement en discussion et qui méritent une détermination politique à tous les niveaux. Tous ces projets auront forcément des retombées économiques, démographiques et sociales.

Et, bien sûr, il y a Moutier. Moutier la rebelle. Moutier ville jurassienne. Moutier qui s'est vu spoliée de son droit de rejoindre le Jura suite à son choix démocratique du 18 juin 2017. Les acquittements, ces dernières semaines, sont la preuve de la mauvaise foi bernoise. L'image de la démocratie suisse, si souvent citée en exemple, a été entachée suite à des procédures scandaleuses. La Confédération doit mieux et beaucoup plus s'impliquer pour que, le 28 mars 2021, Moutier puisse enfin rejoindre son canton. Et le PCSI veut que la « Démocratie prime sur la Justice » très orientée des édiles bernois. C'est la démocratie qui doit décider de l'avenir de Moutier et pas des magistrats bernois. Vive le Jura – Vive Moutier ville jurassienne !

Mme Anne Roy-Fridez (PDC), présidente de groupe : En début de législature, le Gouvernement posait le cadre général de l'action politique qu'il souhaitait mener durant les cinq prochaines années.

Basée sur six axes de travail, cette ambition politique projetait notre canton vers différents objectifs à atteindre, au travers de projets et mesures spécifiques, où l'arrivée de Moutier aurait dû être non seulement la cerise sur le gâteau de son 40^e anniversaire mais, bien davantage encore, cette arrivée tant attendue aurait dû constituer le point d'orgue de cette législature.

La justice bernoise en ayant décidé autrement, rendez-vous est désormais pris le 28 mars prochain pour réparer l'injustice infligée à la famille jurassienne.

Le rapport qui nous a été transmis nous donne ainsi l'occasion d'apprécier le travail accompli par le collège gouvernemental. De toute évidence, travail il y a eu. En cela, nous remercions le Gouvernement pour son important engagement, engagement d'autant plus imposant lors de ces derniers mois, marqués par la crise COVID.

Volontairement, nous n'allons pas focaliser notre attention sur le détail de l'avancée ou non des nombreuses mesures planifiées. Nous souhaitons souligner ce qui en constitue, à nos yeux, les éléments les plus saillants.

Sans être exhaustif, notre groupe peut se réjouir de belles réalisations susceptibles de porter notre canton (A16 terminée, Théâtre du Jura ou encore patinoire de Porrentruy en cours de finalisation) ainsi que de meilleures conditions pour les familles mises en place dans le cadre de la RFFA, une réforme fiscale nécessaire au maintien de notre tissu industriel.

Toutefois, nous sommes conscients que l'effort doit se poursuivre sur des éléments essentiels. Des éléments que l'on peut mettre en parallèle avec ce constat : la population jurassienne vieillit alors que le nombre de frontaliers continue à prendre l'ascenseur. En effet, quand bien même notre population a légèrement augmenté durant cette législature, plus de la moitié de nos habitants a déjà passé le cap de la quarantaine.

Autant dire que cela aura logiquement des répercussions, non seulement sur nos finances cantonales mais bien évidemment communales dans les années à venir. On peut sans autre citer une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques, conjuguée avec une augmentation des frais de santé.

A cela, on peut aussi observer des disparités inquiétantes entre régions, entre villes et villages... mettant certaines communes dans des situations difficiles. D'où l'importance de l'aboutissement du dossier « RTP-Jura » qui devrait déboucher sur des solutions qui fédèrent canton et communes dans un avenir commun.

Nous avons pu prendre connaissance des premières recherches effectuées, avec pour objectif l'installation de travailleurs frontaliers en terre jurassienne. Quand bien même l'angle de la fiscalité n'est pas à considérer comme le meilleur argument, il existe sans doute de nombreux avantages qui méritent d'être vulgarisés au travers du guichet unique.

Dans ce contexte, l'axe dédié à la croissance démographique doit se poursuivre. La population jurassienne vieillit. Pour le groupe PDC, il s'agit d'un élément fondamental sur lequel on peut également décliner de nombreuses actions pour tenter d'inverser cette tendance.

La création de nouvelles places de travail reposant sur une diversification économique, avec à la clef des salaires au-dessus de la moyenne cantonale, doit rester une priorité.

En cela, nous partageons pleinement la vision du Gouvernement qui continue à orienter son action en direction de l'innovation industrielle et du développement du secteur tertiaire, tout en misant sur le volet de la durabilité, axe incontournable compte tenu des défis climatiques et environnementaux. Un dossier de longue haleine qui ne saurait se satisfaire d'une seule législature.

A comparaison intercantonale, notre Canton obtient de bons résultats en matière de formation. Toutefois, nos jeunes peinent à revenir au pays, une fois leur formation professionnelle terminée, faute d'offres d'emploi adaptées.

Mobilité, politique familiale, offre culturelle et de loisirs font également partie des conditions-cadres susceptibles de donner envie à de nouveaux habitants d'élire domicile dans notre canton, sans oublier la qualité des espaces qui façonnent notre région. Des éléments qui ont su résonner aux oreilles de nouveaux acquéreurs d'immeubles en cette période COVID.

Un ensemble d'atouts que le Jura tient désormais en mains, qu'il convient encore et toujours de mettre en avant dans le cadre de notre promotion territoriale et économique.

La crise que nous vivons actuellement a mis en exergue l'importance de finances saines. Des finances solides, susceptibles de soutenir l'ensemble des acteurs de notre société. Et comme le relève justement à plusieurs reprises le Gouvernement dans le présent rapport, rédigé, faut-il le rappeler, avant l'arrivée de cette deuxième vague, celles-ci seront mises à rude épreuve ces prochaines années.

Plus que jamais, nous restons en attente de pistes pour résorber le déficit structurel qui continue à coller à nos chausses et nous contraint à faire des choix difficiles. En cela, le dossier « Repenser l'Etat » peine à dégager des orientations pour alléger et moderniser notre Etat. En cette fin de législature, il est décevant de constater qu'aucune diminution des EPT ne pointe à l'horizon !

De même, nous avons été pour le moins surpris de la légèreté avec laquelle le budget 2021 avait été construit, englobant en une seule fois toutes les réserves constituées sur de nombreuses années. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'y revenir lors de son traitement.

La législature se termine dans un environnement COVID que personne n'aurait imaginé. Qu'on le veuille ou non, cela va encore fortement influencer notre société dans les mois, voire les années à venir. Dans ce contexte, l'Etat aura un rôle prépondérant à jouer.

D'ores et déjà, le groupe PDC est prêt à relever le défi. S'appuyant sur ses valeurs, il continuera à faire des propositions, à jouer le rôle de trait d'union qui est le sien, à trouver des solutions qui permettent à notre canton d'aller de l'avant en prenant en considération l'ensemble des acteurs de notre société. Merci de votre attention.

M. Baptiste Laville (VERTS), président de groupe : Autant être clair dès le départ ! Le groupe VERTS et CS-POP ne fait pas encore, pour l'instant, partie du collège gouvernemental et ceci nous donne certainement un regard extérieur et une forme d'indépendance par rapport à l'évaluation des accomplissements du Gouvernement.

En 2016, lors de sa présentation, et cela a été rappelé par le président du Gouvernement, le programme de législature 2016-2020 n'avait déjà pas trouvé beaucoup de grâce aux yeux du groupe VERTS et CS-POP. Selon le Journal des débats, notre groupe évaluait ce programme en ces termes : « Ce programme n'est pas très entreprenant, ni ambitieux et donne l'impression qu'il ne faut pas sortir du rang ».

Je ne voudrais donc pas dès maintenant doucher les quelques espoirs du Gouvernement par rapport à cette évaluation mais, partant d'un tel constat initial, vous comprendrez que, même avec beaucoup de bonne volonté, ce sera difficile d'évaluer complètement positivement ce travail.

Quoi qu'il en soit, le groupe VERTS et CS-POP a pris connaissance du rapport des cinq années de législature de

2016-2020 et s'est attelé, le plus pragmatiquement possible, à évaluer l'action du Gouvernement non pas sur les attentes « déçues » que nous avions mais bien sur l'accomplissement ou le non-accomplissement du programme 2016-2020 soumis par les autorités cantonales.

Le premier axe avait pour but d'accentuer la croissance démographique du canton et se solde donc, au bout de cinq ans, excusez-moi du terme, par un échec manifeste. Alors que la population suisse avait crû entre 2009 et 2014 de 5,8%, celle du Jura n'augmentait que de 3,3% dans la même période. Le Gouvernement remarquait justement que cette situation affaiblissait la position du canton et souhaitait donc mener une politique visant à accentuer la croissance démographique jurassienne afin d'atteindre la moyenne suisse. Résultat après cinq ans d'efforts : la moyenne jurassienne a plongé de 3,3% en dessous de 1,6% alors que la moyenne suisse restait à 5,7%. On aurait vraiment pu espérer mieux !

Le deuxième axe avait pour but de diversifier l'économie et le Gouvernement entendait mener une politique d'accélération du processus de diversification en passant prioritairement par le développement du secteur tertiaire, en particulier dans le domaine numérique. Selon les statistiques jurassiennes, une timide progression du secteur tertiaire de 1,4% semble bien réelle mais le domaine de l'information et de la communication (donc le numérique) a par contre stagné durant ce quinquennat. Bilan donc mitigé !

Selon l'axe 3, le Canton du Jura souhaitait « valoriser » sa participation à la métropole bâloise. La promotion de bilinguisme, au travers de l'ouverture d'une deuxième classe gymnasiale bilingue, est une bonne décision et nous reconnaissons les efforts effectués. Quant à l'antenne jurassienne de Switzerland Innovation Park Basel Area qui a ouvert au campus Innodel, le renforcement des liens entre les entreprises jurassiennes et la métropole bâloise, notre groupe attendra encore des résultats concrets avant de se prononcer. Nous regrettons tout de même fortement que le Jura ambitionne de devenir la poubelle de la zone bâloise, non pas seulement en acceptant mais aussi en sollicitant des « déchets » extérieurs comme source de revenu.

En ce qui concerne le développement des voies de communication, notre appréciation est ici aussi très critique. Nous saluons naturellement l'ouverture historique de la ligne Meroux-TGV-Delémont-Bienne. Par contre, pour les trains en direction de Bâle, nous constatons désormais une attente de 15 minutes à la gare de Delémont, qui n'existait pas auparavant. Ainsi, les districts de Porrentruy et des Franches-Montagnes se sont donc paradoxalement éloignés de cette métropole bâloise pourtant tant convoitée. De plus, la perte des trains rapides entre Porrentruy et Delémont impacte l'attractivité de toute l'Ajoie.

L'axe 4 consistait à positionner le canton comme acteur de la transition numérique. Je dois ici manifester un désaccord de fond et répéter ce que nous mentionnions déjà lors de la présentation du programme : « La transition au numérique n'est pas un but en soi mais seulement un outil ». Rien ne remplacera jamais le contact humain et... plutôt que de promouvoir une transition numérique qui viendra inéluctablement d'elle-même – nous le voyons avec la COVID – le Gouvernement ferait bien mieux de positionner notre canton comme un acteur de la transition écologique qui mette réellement l'homme et la nature au centre des intérêts !

L'axe 5 : le Canton du Jura s'assure un développement équilibré et durable. Tout d'abord, nous tenons une fois de

plus à saluer le travail des services de l'Etat qui, malgré des ressources limitées, fournissent au quotidien un travail absolument exceptionnel. Nous saluons aussi la création d'un poste de collaborateur scientifique pour la politique climatique. Nous saluons aussi le soutien du Gouvernement aux projets du Théâtre du Jura et de Jurassica.

Le groupe VERTS et CS-POP se doit de relever quelques-unes de ses plus grandes déceptions.

L'entrée en vigueur, en 2014, de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) aurait dû inciter le Gouvernement à lutter contre le surdimensionnement des zones à bâtir, qui participe au mitage du terrain. Au lieu d'agir, le Gouvernement a attendu de se faire rappeler à l'ordre par la Confédération qui lui impose désormais de réduire sa surface à bâtir de 230 ha au minimum.

Les objectifs décevants du Programme produits phytosanitaires jurassien publié en novembre 2019 qui n'intègre pas la volonté de Parlement de réduire de 50% l'utilisation des pesticides sur le territoire cantonal.

La volonté incessante du Gouvernement de baisser le montant de l'enveloppe de subventions au Programme Bâtiments, qui a été corrigé d'ailleurs sur le budget 2021, ce que nous saluons.

La mise en demeure de pans entiers de la Conception cantonale de l'énergie et la lenteur à promouvoir l'énergie solaire.

Enfin, les propositions du Gouvernement d'économie au budget 2020, vous vous en souvenez certainement : -722'000 francs pour les subsides en faveur des réductions pour les primes maladie, -356'000 francs de charges en personnel pour le CEJEF, -300'000 francs pour l'hôpital qui étaient proposés, -300'000 francs pour l'élevage du bétail, -180'000 francs pour la coopération... toutes ces mesures, heureusement presque toutes, refusées par le Parlement, resteront à nos yeux comme emblématiques de cette législature... un Gouvernement qui se contente de gérer une administration sans vision ni conviction mais prêt aux compromis les plus révoltants pour faire des économies ou simplement faire plaisir à l'économie. A ce titre, le soutien du Gouvernement à la RFFA, alors même que les pertes fiscales étaient parfaitement connues (10-12 millions), est certainement l'autogol de la législature ! Après avoir soutenu cette réforme bec et ongles, le Gouvernement se permet désormais de la critiquer et même de la comparer à la crise de la COVID. Le budget 2021 dit ceci : « Alors que les incidences de la crise s'avèrent temporaires..., les incidences de la RFFA s'inscrivent durablement dans les réductions de recettes... ». Nous cherchons encore la logique d'un Gouvernement qui fait la promotion d'une mesure qu'il compare ensuite à l'une des pires crises sanitaires et économiques que le canton ait connues.

Oui, vous l'aurez compris, le groupe VERTS et CS-POP était critique face au programme. Cinq ans après, il l'est encore plus face au rapport de législature. Ne nous en voulez pas, ceci est notre rôle aussi – en tant que groupe qui ne fait pas partie du collège gouvernemental – de pointer du doigt les choses qui ne fonctionnent pas comme nous l'aurions souhaité.

Notre groupe espère tout de même que le Gouvernement, qui a été reconduit pour les cinq prochaines années, fera preuve, à l'avenir, de plus de conviction, de plus de vision, de courage et de détermination sur des dossiers qui sont très importants !

Au nom du groupe VERTS et CS-POP, je vous remercie de votre attention.

M. Fabrice Macquat (PS), président de groupe : Le groupe parlementaire socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement sur la législature 2016-2020. Ce rapport est dense, circonstancié et apporte les résultats sur le programme de législature qui avait été présenté en juin 2016. Le groupe socialiste avait d'ailleurs été critique envers ce programme de législature. Un manque d'audace et d'imagination pour l'avenir de notre canton avait été relevé. Il est vrai que le volet économique et fiscal occupe une large place, trop large à nos yeux, en ne mettant pas assez en avant une réelle amélioration de la cohésion sociale, de la politique familiale et environnementale.

Le programme de législature 2016-2020 est fondé sur six axes stratégiques, le premier relatif à la croissance démographique. Une croissance démographique est certes louable mais elle doit surtout s'accompagner de réelles améliorations dans la vie quotidienne de nos citoyennes et citoyens. La population jurassienne vieillit et c'est principalement grâce aux mouvements migratoires que la population a continué à croître. Ce qui nous amène sur deux défis de taille qui sont la politique familiale et l'intégration des personnes migrantes dans notre société.

Un excellent et indispensable travail est accompli par l'AJAM et les services de l'Etat afin d'intégrer ces enfants et ces adultes dans nos écoles, nos structures de formation, nos sociétés sportives ou culturelles et, enfin, dans le marché de l'emploi.

Pour ce qui est de la politique familiale, le groupe socialiste salue le développement du dispositif d'accueil extrafamilial avec l'augmentation des places en crèches et l'introduction de l'école à journée continue qui doit encore être développée selon nous. Les allocations familiales ont été également augmentées sur proposition et volonté du groupe socialiste dans une compensation afin de limiter les dégâts des effets pernicieux de la RFFA. Les subsides pour les primes LAMal ont certes augmenté et aident ainsi une grande proportion de la population jurassienne mais cela démontre l'immense problématique de la hausse constante des primes dans le Jura, des charges qui deviennent énormes pour de nombreuses personnes et familles. Cette problématique est un vaste chantier encore ouvert.

Le niveau des salaires dans le Jura n'est pas de nature à favoriser la croissance démographique. A ce sujet, le groupe socialiste tient à relever un des événements majeurs dans la législature : l'introduction du salaire minimum en février 2018. Une loi indispensable pour les salariés jurassiens en proie à la précarité, pour celles et ceux qui ne disposaient pas d'un salaire décent. Mais que la gestation fut longue et l'accouchement douloureux pour enfin respecter la volonté du peuple suite à l'acceptation de l'initiative portée par la jeunesse socialiste jurassienne « Un Jura aux salaires décents » en mars 2013. Cinq ans d'attente, la durée d'une législature...

L'accueil de Moutier qui a été purement et simplement volé aux Prévôtois et aux Jurassiens suite au vote victorieux du 18 juin 2017 aurait dû renforcer cet axe démographique. Cet épisode restera certainement le crève-cœur de la législature mais il n'est pas du tout imputable au Gouvernement. Le travail avait été fait et bien fait de la part de notre Exécutif, tout avait été mis en place afin d'accueillir Moutier dans les meilleures conditions. Mais soyons positifs car le prochain

vote de mars 2021 sera, et nous en sommes convaincus, l'événement tant attendu qui lancera la nouvelle législature de la plus belle des manières. Car Moutier rentrera enfin à la maison !

L'axe 2 vise à diversifier l'économie du canton, un objectif qui n'est de loin pas nouveau. Même si des synergies existent avec des cantons voisins et que beaucoup de moyens financiers ont été engagés, on peine à mesurer concrètement les effets de ces investissements.

L'entrée en vigueur de la RFFA a été présentée comme une opportunité et une nécessité qu'on ne pouvait pas laisser passer tant elle allait amener du positif pour notre canton avec la baisse de l'imposition des entreprises. Force est de constater que le ministre en charge des finances de l'époque n'avait pas exposé et anticipé l'étendue des pertes financières en termes de rentrées fiscales pour le canton et les communes. Nous nous rendons compte actuellement du trou béant que laissent ces cadeaux fiscaux dans les finances cantonales et communales. Cette réforme de l'imposition des entreprises a des effets négatifs bien plus importants que ce qu'on a bien voulu nous faire croire ! L'augmentation des allocations familiales, comme mentionné auparavant, est la seule compensation que nous avons pu obtenir malgré d'autres revendications. L'équilibre entre les gains pour les entreprises et la population jurassienne n'est de loin pas atteint.

En ce qui concerne l'axe 3 avec le renforcement de la participation à la métropole bâloise, les efforts visant à favoriser le bilinguisme sont à souligner avec l'ouverture d'une deuxième classe de la maturité gymnasiale bilingue à Laufen. L'apprentissage de l'allemand, malgré des réticences compréhensibles liées au combat jurassien pour son indépendance, est désormais assimilé comme une réelle plus-value dans le monde professionnel pour les jeunes Juraissiens et Jurassiennes.

Nous sommes plus nuancés par rapport à l'axe 4 qui veut que l'on donne autant d'importance à la transition numérique et à la digitalisation. Dans un monde ultraconnecté et de plus en plus dépendant au numérique, le groupe socialiste est d'avis que nous devons d'autant plus porter une grande importance aux relations sociales « non virtuelles » dans notre société. Un manque de ces relations sociales – et nous pouvons malheureusement le constater pendant ces périodes difficiles et compliquées en termes de contacts sociaux, liées au coronavirus – peut amener à une autre forme de précarité que celle économique, la précarité sociale qui touche de nombreuses personnes nous apprend le rapport social.

Loin de nous l'idée de rejeter toutes avancées technologiques qui peuvent apporter des améliorations notamment pour des services à la population mais le « tout digital et numérique » n'amène pas que des avantages. Nous l'avons vu avec le Journal officiel ou encore avec le vote électronique, il subsiste des réticences à trop « digitaliser » notre quotidien.

Il reste beaucoup à faire pour les questions environnementales, climatiques et de développement durable de notre canton. La réouverture de la ligne Bienne–Delle–Belfort n'a pas amené les voyageurs escomptés et n'a pas délesté le trafic routier au profit du transport par le rail. Le nombre de voitures sur l'A16, aux heures de début et de fin du travail des entreprises, en est le témoin.

La politique climatique et énergétique doit également être renforcée car c'est un des défis qui va nous occuper pour de nombreuses prochaines années. Les attentes de la population, et notamment de la jeunesse, ont évolué ces dernières années envers la protection de l'environnement. Des projets ont été menés à bien, d'autres sont en cours mais le groupe socialiste est d'avis que le Canton du Jura pourrait être beaucoup plus audacieux et innovant pour ce qui est de la protection de l'environnement au sens large.

Le dernier axe émet le souhait que l'Etat modernise ses structures. Nous avons l'impression que le processus « Repenser l'Etat » occupe la grande partie de cet axe et que l'on attend certainement trop de ce processus.

Au niveau des améliorations et des refontes des structures de l'Etat, plusieurs dossiers n'ont pas abouti après plusieurs années d'études. Par exemple le dossier de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre le canton et les communes : l'impatience se fait sentir et les communes sont dans l'attente. Le projet de réorganisation des offices des poursuites et faillites est un autre exemple de dossier qui a cessé d'être important.

Le groupe socialiste est d'avis que la problématique de l'égalité entre femmes et hommes, notamment au niveau salarial, doit être davantage priorisée dans les différents objectifs du Canton du Jura. Il reste encore beaucoup d'actes concrets à réaliser pour un canton qui se veut progressiste comme le nôtre.

En conclusion, le groupe socialiste remarque que beaucoup de travail a été effectué mais qu'il en reste également beaucoup à faire ! Le Gouvernement pourra continuer à œuvrer sur les projets et dossiers en cours, dans la continuité vu les résultats des récentes élections !

Le groupe socialiste tient à remercier les membres du Gouvernement pour leur travail et leur investissement en faveur de la République et Canton du Jura et de ses citoyens. Nous les félicitons également pour leur réélection. Nos remerciements également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de l'Etat pour leur engagement. Je vous remercie de votre attention.

M. Claude Gerber (UDC), président de groupe : Le groupe UDC a étudié ce rapport de législature 2016-2020 avec une grande attention. Un rapport complet qui nous rappelle de nombreux défis auxquels notre Exécutif a dû s'attaquer pendant cette législature.

Ce document nous révèle un bilan plutôt positif avec toutes les précisions sur les points forts et importants. Nous relèverons quelques points forts qui nous paraissent importants.

D'un point de vue général, on constate que la population est en petite augmentation avec ses 1'200 personnes supplémentaires pendant cette période mais que la population est vieillissante avec ses 55% de plus de 40 ans.

Sur le plan économique, le franc fort a pesé lourd sur l'économie jurassienne. De par leur savoir-faire, nos entreprises, avec leur capacité d'innovation, se sont très bien défendues. Par contre, nous sommes très inquiets avec nos 8'000 frontaliers : le Jura connaît un taux de chômage d'environ 5% et nous imaginons qu'il augmentera encore ces prochains mois.

Dans le cadre de la formation, nous ne sommes pas peu fiers que nos élèves, avec un bon niveau d'enseignement,

apparaissent parmi les cantons les mieux classés. Il n'est pas de coutume de féliciter le corps enseignant avec son système scolaire de qualité et le travail accompli.

On doit aussi relever que, depuis 2018, suite à la réalisation du Strate J avec son cursus complet de la filière « économie d'entreprise », plus de 200 élèves y suivent leurs cours à ce jour. Nous devons encourager dans ce sens et soutenir notre jeunesse.

Suite à l'achèvement de l'A16, l'UDC constate que cela nous a permis de délester certains de nos villages mais que, d'un point de vue économique, on pouvait s'attendre à des bénéfices plus escomptés. Mais son point fort est l'accès aux autres axes routiers de Suisse ou de France. Il sera primordial, et ceci sans tarder, que la liaison routière vers Bâle soit renforcée ainsi que la liaison ferroviaire directe entre Bâle et l'Arc lémanique.

Nous partageons les inquiétudes du Gouvernement s'agissant des conséquences sur le réchauffement climatique. Ces sécheresses consécutives sont pénibles pour l'agriculture et surtout et notamment pour nos forêts jurassiennes. Elles ont un effet de désolation avec ce dépérissement du système de photosynthèse de nos forêts, chute d'une biodiversité et de son impact. Nous devons à tous points de vue avoir une prise de conscience plus globale sur la nécessité d'agir. On doit prendre d'importants défis pour mettre en œuvre de nouvelles sources d'énergie mais cela de manière intelligente.

Un autre souci, les finances avec des investissements toujours plus conséquents. Les charges ont progressé à 57 millions, dont 7 millions liés aux charges du personnel. A ce titre, nous devons avoir un regret qu'une réflexion ne soit pas menée pour chaque poste à repourvoir. S'agissant de la fortune, qui est de 106 millions si l'on intègre la réserve de 30,5 millions pour faire face à son équilibre budgétaire, elle est à la fois fragile et très difficile.

Convaincus qu'après la crise de la COVID-19 nous aurons des conséquences financières pour l'Etat, il est à ce jour difficile d'en connaître le montant. Des recettes fiscales moindres des entreprises, l'augmentation du chômage et l'arrivée de charges liées à des mesures pour lutter contre les conséquences économiques augmenteront encore la fragilité de notre trésorerie dans les prochaines années.

En conclusion, nous pouvons affirmer que le Gouvernement a effectué un bon travail durant cette législature. Il a dû composer avec une situation financière peu favorable et qui sera toujours plus compliquée.

On peut être fier d'être Jurassien avec les moyens dont nous disposons pour le développement d'un avenir plein d'espoir. Je vous remercie de votre attention.

M. Martial Courtet, président du Gouvernement : Bien évidemment, ce ne sera pas le rôle du Gouvernement de s'exprimer et de reprendre les différents points avec lesquels nous ne sommes évidemment pas forcément d'accord puisque nous avons bien sûr des rôles différents. Nous prenons note de ce qui a été dit.

Par exemple, sur la notion de RFFA, où nous nous sommes tiré une balle dans le pied, en sachant bien évidemment que les autres cantons ont également suivi la même tendance. Alors, de rester à 21% au niveau de la fiscalité des personnes morales, ce n'était évidemment pas possible mais on ne va pas refaire ce débat. On ne glissera pas là-dessus.

Par contre, peut-être juste une précision quand même puisqu'il s'agit d'une surprise de la part du député Gabriel Voirol sur la question notamment, si j'ai bien compris, de la patinoire de Porrentruy, qui est effectivement, et c'est bien mentionné comme tel, un projet du SIDP et qui n'est pas un projet cantonal. Ceci est bien clair et le rapport, je crois, est clair à ce niveau-là. Mais il est vrai aussi qu'au niveau du Gouvernement, nous avons toujours considéré ce dossier comme étant très important au niveau des pôles de développement cantonaux. Nous avons toujours été en étroite collaboration avec justement le SIDP et le comité de soutien, notamment dans la question de la campagne populaire dans – vous vous en souvenez ici même – le passage de 20% à 25% de soutien au niveau des subventions cantonales, ce qui représente quand même un montant de 1,4 million supplémentaire, ce qui n'est pas anodin. Peut-être ce dont nous sommes assez fiers quand même au niveau du traitement du dossier, traitement dans un temps record puisque le passage à l'Office des sports, puis au Gouvernement, puis en commission parlementaire et enfin au Parlement s'est effectué en moins de trois mois. Et l'on sait que, dans de tels dossiers, le temps, c'est de l'argent. Merci de votre attention.

Le président : Comme nous ne votons pas sur ce rapport, ce point de l'ordre du jour est clos.

5. Rapport du Gouvernement sur les affaires extérieures 2019

M. Martial Courtet, président du Gouvernement : Je souhaiterais, en introduction, attirer votre attention sur quelques points.

En premier lieu rappeler que l'ouverture, la coopération et la collaboration sont des principes qui font partie de l'ADN du canton du Jura, qui les a d'ailleurs expressément inscrits dans le préambule de sa Constitution. Ce n'est pas par goût d'aventure ou par mode que les constituants l'avaient fait mais parce qu'ils avaient la conviction qu'un Etat de 70'000 habitants environ ne pouvait relever seul les défis de son développement. Ce qui était vrai pour un petit canton dans les années 80 l'est aujourd'hui pour tous les cantons suisses. La mondialisation et la construction européenne ont eu pour conséquence que les cantons n'atteignent plus seuls une « taille critique » leur permettant d'affronter les défis de leur développement. L'indépendance aujourd'hui, ce n'est pas avoir raison tout seul dans son coin mais c'est chercher à être aussi indispensable aux autres qu'ils nous sont indispensables. C'est le sens profond de notre politique de relations extérieures. C'est dans ce sens aussi que le Gouvernement s'emploie à faire partie des comités des conférences spécialisées, où les dossiers sont traités en amont. Lorsque les dossiers arrivent au plénum des Chambres fédérales, la marge de manœuvre est réduite. Cela montre également tout l'importance du lobbying en amont.

Cette introduction étant faite, passons donc en revue, de façon succincte, les éléments importants du rapport, sur les affaires fédérales et intercantionales dans un premier temps.

Ainsi qu'indiqué dans le rapport, la promotion et la défense des intérêts jurassiens sur la scène fédérale constituent un élément crucial des affaires extérieures. La défense des intérêts jurassiens ne se conçoit pas uniquement à l'échelon cantonal mais exige aussi de mener des actions concertées au niveau intercantonal, au sein des comités des conférences spécialisées au sein desquels siègent les

membres du Gouvernement jurassien, entre les services cantonaux bien évidemment et les élus fédéraux et entre les élus fédéraux jurassiens et d'autres cantons.

L'année 2019 a permis d'obtenir plusieurs succès. Grâce à une bonne collaboration entre le canton, les élus fédéraux jurassiens et les responsables communaux, l'agglomération de Delémont a par exemple finalement été retenue par les Chambres fédérales dans le cadre du troisième programme de soutien aux agglomérations, permettant ainsi à la région de continuer à profiter de soutiens financiers fédéraux pour son développement.

Au niveau des transports, le retour de la liaison directe entre Bâle et l'Arc lémanique a été confirmé dans le cadre des décisions fédérales sur le PRODES 2035, grâce notamment à des travaux importants sur la ligne ferroviaire entre Delémont et Bâle. L'amélioration de la desserte entre La Chaux-de-Fonds et Glovelier a également pu être défendue avec succès puisqu'elle fait partie des projets pour lesquels les études de réalisation peuvent être réalisées.

Deuxième point, les relations transfrontalières.

Les transports ont été au cœur de l'action au plan transfrontalier. Ce n'est un secret pour personne, la fréquentation de la ligne Belfort–Bienna ne répond pas encore à nos attentes. Cela a été dit encore il y a quelques instants par plusieurs d'entre vous. L'offre est en effet insatisfaisante. Ceci s'explique en partie par la juxtaposition de deux systèmes ferroviaires nationaux très différents, ce qui rend bien sûr difficiles l'exploitation et la promotion de cette desserte ferroviaire. Conscients de ces difficultés, le Canton du Jura et la Région Bourgogne–Franche-Comté ont décidé, en décembre dernier, de la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui doit conduire à la dynamisation de cette ligne.

Dans le domaine de la formation supérieure, les relations sur la frontière se sont consolidées en 2019 avec la signature d'un accord de consortium entre les sept établissements de formation supérieure de l'Arc jurassien, dont la HE-ARC et la HEP-BEJUNE. Cela s'est traduit concrètement en 2019 par le déploiement de l'accord de double diplôme entre la HE-ARC et l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM). Cela doit augmenter l'employabilité des jeunes Jurassiennes et Jurassiens et leur ouvrir des portes supplémentaires sur le marché du travail.

Un dernier point concerne la santé pour vous signaler que l'accord-cadre pour la coopération sanitaire entre la Suisse et la France est entré en vigueur en octobre 2019 suite à son adoption par les législatifs suisses et français. Je terminerai en signifiant que la crise que nous traversons a d'ailleurs mis en évidence une solidarité transfrontalière où, durant la première vague, nous avons accepté d'accueillir des patients français tandis que, durant cette si difficile deuxième vague, des patients jurassiens ont été transférés vers Bâle par exemple. Cela démontre le besoin d'une nécessaire collaboration et d'une coordination par-delà les cantons et les frontières. L'accord-cadre pour la coopération sanitaire devrait faciliter cette collaboration. Merci de votre attention.

M. Philippe Rottet (UDC), président de la commission des affaires extérieures et de la formation : Dans un premier temps, je vous prierais de m'excuser s'il devait y avoir quelques redondances suite à la présentation du rapport par le président du Gouvernement.

En guise d'introduction, je me permets de citer l'un des événements majeurs pour le Canton du Jura. L'année 2019 a été marquée par les festivités du 40^e anniversaire célébrant l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura. Nous pouvons mettre en exergue la venue à Saignelégier du conseiller fédéral Alain Berset.

1. Le Jura sur la scène fédérale et internationale

Le peuple a approuvé, en mai 2019, la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS. Dès lors, les privilèges fiscaux dont bénéficiaient les sociétés actives essentiellement à l'international sont supprimés sans que, pour autant, la Suisse ne perde son attrait économique.

Des dossiers relevant de la politique agricole, du financement moniste de prestations de soins, de l'état sanitaire des forêts ont particulièrement occupé nos ministres ainsi que les élus fédéraux.

En novembre 2019, la Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique a vu le jour puisque nous sommes confrontés à un environnement en pleine mutation.

L'Administration fédérale des douanes revoit l'organisation de ses arrondissements douaniers. Une nouvelle région regroupant Soleure, Berne, Fribourg, Neuchâtel et le Jura verra bientôt le jour. Le commandement sera installé à Delémont ou à Moutier.

Outre le 40^e anniversaire de l'entrée en souveraineté, les cantons de Bâle-Ville et du Jura se sont rendus à la Fête des vigneron·ne·s à Vevey.

Le Switzerland Innovation Park Basel Area a inauguré, en octobre 2019, son antenne dans le canton du Jura en présence des partenaires bâlois. Cette antenne est ciblée sur les technologies médicales, le numérique et la transformation industrielle.

Le Gouvernement jurassien a accueilli le Conseil d'Etat fribourgeois en juin 2019. Les deux exécutifs ont réaffirmé leur désir de collaborer dans le domaine du numérique alors que la rencontre avec son homologue neuchâtelois, en octobre de la même année, a confirmé la volonté de renforcer le partenariat sur la notion d'Arc jurassien.

2. Le Jura sur la scène transfrontalière

Sous l'égide d'Arc jurassien et du Réseau des villes de l'Arc jurassien, une étude a été réalisée par la Haute école ARC sur le thème de l'économie. Le constat est quelque peu désarmant : l'Arc jurassien crée de la richesse et des emplois mais n'en profite pas pleinement. Des pistes de remédiations sont à l'étude.

Dans le domaine des transports, la ligne Delle–Belfort ne répond pas aux attentes des autorités suisses et françaises. Une nouvelle gouvernance s'apprête à en analyser les raisons.

En mars 2019, la Suisse et la France ont déposé un dossier commun de candidature auprès de l'UNESCO pour l'inscription des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Les cantons de Vaud, de Berne et de Neuchâtel soutiennent ce projet symbolique pour l'Arc franco-suisse.

3. Le Jura sur la scène internationale

Le ministre David Eray représente la Suisse du Nord-Ouest au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

du Conseil de l'Europe. Ce même ministre a participé à l'observation des élections locales en Turquie en mars 2019 et en Moldavie en octobre 2019.

Le programme « Eurodyssée », né de l'initiative du Jura et de la Franche-Comté, propose des stages de trois à sept mois à l'étranger à des jeunes au bénéfice d'une formation professionnelle ou universitaire. L'an dernier, ce sont 42 jeunes Jurassiens qui ont profité de ces stages.

4. L'aide au développement

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2018, l'aide au développement a été confiée à la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD). Un bilan des premières années de collaboration sera dressé prochainement.

Je tiens à remercier le ministre Martial Courtet et ses collaborateurs, Madame Bittner et Monsieur Berdat, pour la présentation du dossier et particulièrement les réponses précises et circonstanciées apportées aux questions posées. J'en profite pour remercier tous mes collègues députés pour leur active participation et l'intérêt qu'ils ont manifesté tout au long de ces cinq dernières années. Mes remerciements vont également à notre secrétaire Nicole Roth pour l'élaboration et la parfaite tenue des procès-verbaux.

Enfin, je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Le président : Comme la parole n'est pas demandée et qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport, ce point de l'ordre du jour est clos.

6. Arrêté octroyant un crédit d'engagement partiellement supplémentaire au Service de l'information et de la communication pour financer un programme de communication pour la République et Canton du Jura dans les médias jurassiens touchés par la crise liée à la pandémie de coronavirus

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 49 à 51 et 57, alinéas 1 et 2, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

arrête :

Article premier

Un crédit d'engagement de 185'000 francs, dont 100'000 francs sous forme de crédit supplémentaire pour l'année 2020, est octroyé au Service de l'information et de la communication.

Article 2

Il est destiné à financer un programme de communication de la République et Canton du Jura dans les médias jurassiens touchés par la crise liée à la pandémie de coronavirus.

Article 3

Ce montant est imputable aux budgets 2020 et 2021 du Service de l'information et de la communication, rubrique 130.3130.00.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Le secrétaire :
Eric Dobler Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : La question de l'aide aux médias jurassiens a été abordée au sein de notre Parlement, entre autres, par l'intermédiaire de deux motions traitées et acceptées lors du Parlement du 27 mai 2020.

Ce qui précède démontre que notre Législatif, comme le Gouvernement qui proposait l'acceptation des deux motions, est parfaitement conscient de l'importance particulière de nos médias locaux pour la démocratie. D'ailleurs, la Confédération a également retenu ce fait en adoptant une série d'aides financières particulières en date du 20 mai 2020. Celles-ci sont détaillées en page 1 du message du Gouvernement et je m'autorise à ne pas les reprendre ici.

Eu égard à ce qui précède, des contacts ont été engagés avec les cinq médias de notre Canton concernés, soit « Le Quotidien jurassien », « L'Ajoie », « Le Franc-Montagnard », « RFJ » et « Canal Alpha ». Des discussions, il est ressorti un élément fondamental à prendre en considération, à savoir que l'aide cantonale ne devait absolument pas influer sur l'indépendance des médias. De ce fait, la formule recherchée s'est orientée sur les pertes publicitaires qui ont été subies durant les trois mois de crise aiguë, soit de mars à mai 2020. En effet, en procédant de cette manière, le soutien financier ne consiste pas à accorder des subventions mais à acheter des prestations de communication aux médias concernés.

De plus, il n'est pas possible, selon les bases légales actuelles, de leur verser de l'argent à fonds perdus. Tous les médias cités ont ainsi fourni les indications relatives à leur manque à gagner au niveau des recettes publicitaires durant les trois mois relevés précédemment.

Conformément au principe de subsidiarité qu'il s'est fixé depuis le début de la crise, le Gouvernement a soustrait de l'estimation des pertes publicitaires annoncées les aides fédérales extraordinaires qui leur ont été octroyées. C'est ainsi que, tout en tenant compte de la situation des finances cantonales, le Gouvernement propose de prendre en charge la moitié du montant en question, soit 185'000 francs. L'intégralité de cette somme sera donc destinée à l'achat de contre-prestations, comme par exemple la publication d'annonces ou de communiqués sur des sujets d'actualité, la réalisation de publipostages ou de vidéos pour ne pas être exhaustif.

En fait, quatre des cinq médias jurassiens sont concernés par ce qui précède, soit « Le Quotidien jurassien », « L'Ajoie », « Le Franc-Montagnard » et « RFJ ». En effet, selon la formule retenue pour définir le soutien financier aux médias, le montant estimé des pertes publicitaires annoncées par « Canal Alpha » est couvert par les aides fédérales extraordinaires qui lui ont été octroyées.

Le crédit d'engagement de 185'000 francs qu'il est proposé d'accorder au Service de l'information et de la communication se décompose à raison de 100'000 francs sous la forme de crédit supplémentaire pour l'année 2020 et de 85'000 francs imputés au budget 2021.

Après avoir précisé que la CGF a traité l'objet de l'arrêté lors de ses séances des 16 septembre et 8 octobre derniers,

je tiens à remercier Monsieur le ministre Martial Courtet ainsi que Monsieur Jacques Chapatte, chef du Service de l'information et de la communication, pour leur disponibilité et les renseignements détaillés et complets qu'ils nous ont donnés. Je remercie également notre secrétaire Jean-Baptiste Maître.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande d'accepter aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté octroyant un crédit d'engagement partiellement supplémentaire au Service de l'information et de la communication pour financer un programme de communication de la République et Canton du Jura dans les médias jurassiens touchés par la crise liée à la pandémie de coronavirus. Je vous remercie de votre attention.

Le président : La parole est à présent aux représentants des groupes. Elle n'est pas utilisée, elle est close. Les autres membres de la commission ? Elle n'est pas utilisée, elle est close. La discussion générale est ouverte. Elle n'est pas utilisée, elle est close.

M. Raoul Jaeggi (Indépendant) : J'ai appuyé sur le bouton !

Le président : C'est le bouton de la télécommande.

M. Raoul Jaeggi (Indépendant) : Désolé, j'ai appuyé sur le bouton du micro. Est-ce trop tard du coup ?

Le président : Vous intervenez dans la discussion générale ? Donc, la discussion générale est rouverte suite à cette erreur de manipulation et vous avez la parole.

M. Raoul Jaeggi (Indépendant) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je m'interroge et je me demande comment il est possible aujourd'hui, quand bien même on connaît la situation difficile dans laquelle sont les médias, comment il est possible aujourd'hui quand on connaît la situation des restaurateurs jurassiens, comment il est possible aujourd'hui, après avoir refusé une aide aux personnels soignants, de proposer une chose pareille ! Pour moi, c'est incompréhensible et je refuserai cet arrêté.

M. Martial Courtet, président du Gouvernement : Effectivement, cela a été dit par le président de la commission de gestion et des finances, Monsieur Henzelin, la proposition du Gouvernement, dans le cadre de cet arrêté, fait suite bien sûr à ces deux motions. Nous avons donc décidé d'octroyer un crédit de 185'000 francs en faveur des médias d'informations généralistes du canton du Jura.

Le Gouvernement jurassien est en effet convaincu de l'importance particulière des médias dans le débat démocratique et dans la formation de l'opinion publique. Egalement consciente de cette particularité, la Confédération a adopté ce printemps une série d'aides financières d'urgence en faveur de toutes les catégories de médias. Je vais les citer :

- Pour la presse écrite, la Confédération s'est engagée pour la prise en charge des frais de distribution des journaux.
- Les télévisions régionales qui émettent dans une zone de desserte définie ainsi que les chaînes TV qui offrent des prestations d'information régionale bénéficiant d'une large

audience et supportant des charges d'exploitation annuelles supérieures à un million de francs ont reçu chacune 901'000 francs.

- Les radios locales commerciales titulaires d'une concession ont reçu 487'000 francs chacune.
- La Confédération a aussi pris en charge les coûts de l'agence de presse Keystone-ATS facturés aux médias électroniques.

Les mesures fédérales urgentes pour la presse écrite et les médias électroniques ont été prises dans un premier temps pour six mois, soit jusqu'à fin novembre. Elles viennent d'être prolongées jusqu'au mois de juin 2021.

Par ailleurs, il faut rappeler que les médias, comme toutes les entreprises du pays, ont pu bénéficier des aides disponibles pour les entreprises, à commencer par la RHT, d'ailleurs largement sollicitée par les médias régionaux.

En vue de définir l'aide cantonale jurassienne qui vous est soumise, des contacts ont rapidement été pris, à la fin du mois de mai/début juin, avec les cinq médias d'informations généralistes concernés dans le canton du Jura, à savoir « Le Quotidien jurassien », « L'Ajoie », « Le Franc-Montagnard », « RFJ » et « Canal Alpha ». Il leur a été demandé de fournir le montant de leur manque à gagner en recettes publicitaires durant les mois de crise sanitaire aigüe de ce printemps, à savoir mars, avril et mai.

Le Gouvernement a suivi sa ligne d'aide subsidiaire par rapport à l'aide fédérale. C'est la raison pour laquelle je vous citais l'aide fédérale au début de mon propos. Il a ainsi été pris en compte l'estimation des pertes publicitaires des médias jurassiens; on en a soustrait les aides fédérales urgentes que je viens de mentionner, sans tenir compte des RHT ou APG. A partir du montant obtenu, il a été décidé de prendre en charge la moitié des pertes à travers l'achat de prestations. Il peut concrètement s'agir de différentes annonces, de campagnes institutionnelles, de campagnes de prévention ou encore la réalisation de publi-reportages. Seuls les médias reconnus comme tels, notamment dans le cadre des aides versées par la Confédération, ont été pris en compte. La formule proposée, à savoir l'achat de prestations, est soutenue par les médias eux-mêmes. Elle permet aux acteurs médiatiques de conserver leur indépendance. C'est extrêmement important, on en avait déjà parlé lors de la séance du Parlement qui a validé les deux motions. La formule permettra aussi d'agir vite et de manière très concrète. Les communications réalisées via cette aide seront du reste également profitables à l'Etat.

Cette aide débutera bien évidemment une fois l'arrêté accepté par le Parlement jurassien. On peut imaginer qu'une bonne partie des montants ira à la communication rendue nécessaire par cette deuxième vague.

Je profite ici de mentionner que l'Etat a déjà réalisé certaines campagnes en lien avec la crise ces dernières semaines, ces derniers mois. A ce jour, quelque 40'000 francs ont déjà été investis dans des campagnes en lien avec la crise.

Je termine mon propos en disant que le Gouvernement jurassien est tout à fait conscient que la situation économique continuera à être délicate pour les médias régionaux durant encore de nombreux mois et que cela se prolongera certainement encore sur une partie de 2021. Même si une légère reprise a pu avoir lieu à la fin de l'été, la deuxième vague qui nous touche de plein fouet actuellement se fait

également ressentir dans les médias. L'Exécutif ne manquera pas de garder contact avec ces acteurs économiques particuliers et de s'informer de leur évolution.

Le Gouvernement vous invite donc à accepter l'objet qui vous est soumis en faveur des médias d'information jurassiens. Je vous remercie de votre attention.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 51 voix contre 2.

7. Motion no 1309

Référendums et initiatives populaires : les rémunérations doivent être interdites

Loïc Dobler (PS)

Ces derniers mois, plusieurs cas de récoltes de signatures trompeuses ont été constatés sur le territoire national, notamment en ce qui concerne le congé-paternité. En cause, les personnes qui récoltent des signatures et qui sont payées pour le faire.

Il semblerait que la plupart des partis politiques soient concernés par cette pratique. Pour autant, elle n'est pas acceptable : la récolte de signatures doit être le fait de militantisme et de convictions politiques et non pas de la recherche du profit.

La plupart des cantons suisses ne règlent pas cette question dans leur législation, à l'exception notable du canton de Genève qui exclut ce type de récoltes de signatures.

Les citoyennes et citoyens ne doivent pas être trompés au moment de signer une initiative populaire ou un référendum. Afin d'éviter ce genre de situation, nous sommes d'avis que l'Etat jurassien doit modifier ses bases légales.

Aussi, nous demandons au Gouvernement d'adapter les bases légales afin d'interdire la rémunération de personnes dans le cadre de récoltes de signatures en faveur de référendums ou d'initiatives.

M. Loïc Dobler (PS) : La démocratie suisse a ceci de fantastique qu'elle permet aux citoyennes et aux citoyens de se mobiliser pour faire changer des décisions politiques ou pour faire avancer une cause. Les initiatives populaires et les référendums sont aussi un moyen de faire en sorte que les autorités politiques tiennent compte de l'avis de la population.

Contrairement à la plupart des pays qui nous entourent, il ne suffit pas d'être élu pour ensuite faire ce que bon nous semble sans tenir compte de l'avis de la population. Nous l'avons vu à plusieurs reprises au niveau cantonal : salaire minimum, autonomisation de l'Office des véhicules ou encore prix des plaques sont autant de dossiers pour lesquels la population s'est emparée du sujet parce qu'elle n'était pas en phase avec les orientations prises par les autorités politiques.

Alors, bien évidemment, les récoltes de signatures demandent de l'organisation et du travail. Il n'est pas toujours simple d'organiser la logistique ou encore de se rendre sur les marchés pour demander aux citoyennes et aux citoyens leur paraphe.

Ce labeur est néanmoins nécessaire. En effet, si par ailleurs la République et Canton du Jura fixait à 100 signatures le nombre de paraphes nécessaires pour un référendum, il y a fort à parier que la plupart des décisions seraient contestées. Ainsi donc, le principe vertueux du référendum perdrait son sens. Il ne s'agirait plus ici de démontrer qu'une part significative de la population n'est pas d'accord avec une décision mais bien de bloquer en permanence le fonctionnement institutionnel de notre Etat. Chose que personne dans cette salle, il me semble, ne souhaiterait.

Outre le nombre de signatures qu'il convient de récolter, il y a l'aspect logistique précédemment évoqué. Il faut travailler et se mobiliser et par là même être pleinement convaincu de la cause pour laquelle on s'engage. Si vous me dites qu'en trouvant 5'000 signatures dans ce canton, nous aurons une caisse publique, je vous garantis qu'avec d'autres, nous les trouverions. A l'inverse, si je refuse une loi au Parlement pour un élément de moindre importance, je ne vais pas « m'amuser » à récolter 2'000 signatures pour une virgule qui ne me conviendrait pas.

Ces deux éléments, le travail nécessaire à la récolte de signatures et la motivation, sont des éléments essentiels au bon fonctionnement des outils politiques que constituent les initiatives et les référendums.

Prenons maintenant la motion qui nous occupe. Depuis environ une année, une tendance lourde se dessine en matière de récolte de signatures. Des organisations, des partis politiques ou des groupements de citoyens ne récoltent plus eux-mêmes les signatures nécessaires. Dans l'industrie ou dans la construction, nous dirions qu'ils sous-traitent le travail contre rémunération. C'est effectivement plus confortable. Imaginez-vous, vous payez 2'000 francs et vous avez ainsi la quasi garantie que votre avis sera soumis au verdict des urnes. Déjà à ce stade, on peut légitimement affirmer qu'on contourne le principe des outils démocratiques énoncés précédemment.

Mais l'absurdité ne s'arrête pas là. Comme les personnes qui récoltent vos signatures sont payées au paraphe (en général un franc par signature), cela implique que ces personnes sont prêtes à tout et à n'importe quoi pour récolter lesdites signatures. Les exemples de ces derniers mois ne manquent pas. Que cela soit concernant le congé paternité ou encore la norme pénale contre l'homophobie. Des personnes, sans scrupules mais avides de gagner un franc par signature, indiquaient aux gens qu'elles récoltaient des signatures pour le congé paternité et pour la norme pénale contre l'homophobie. Le tout en prenant soin de plier les feuilles pour que les citoyennes et les citoyens ne puissent se rendre compte de ce qu'ils signaient réellement.

Alors, je sais bien que nous sommes à l'époque des « fakes news » et que tout le monde devrait se méfier de ce qu'on peut lui dire. Il n'empêche, cette manière de faire ne rend pas honneur à la démocratie suisse que nous vantons à juste titre aussi régulièrement que nécessaire.

Pour contrer cette situation, nous sommes d'avis qu'il faut interdire les rémunérations dans le cadre des récoltes de signatures, comme cela se fait dans le canton de Genève, sans attendre quoi que ce soit de la Confédération qui a déjà indiqué qu'elle ne souhaitait pas légiférer en la matière.

J'ai pris connaissance du fait que le Gouvernement proposait d'accepter mon intervention sous la forme du postulat. Je ne doute nullement de la pertinence de cette volonté

et suis persuadé qu'il saura me convaincre, au travers son intervention pleine de sagesse, du bien-fondé de ladite volonté. Je vous remercie de votre attention.

M. Martial Courtet, président du Gouvernement : Effectivement, l'auteur de la motion vient de nous l'expliquer, il demande d'interdire la rémunération de personnes dans le cadre de récolte de signatures en faveur de référendums ou d'initiatives.

Cela a été justement dit, au pays de la démocratie directe, des sociétés se sont spécialisées dans la récolte de signatures en vue de lancer un référendum ou une initiative populaire. Les collaborateurs de ces sociétés ne sont pas toujours au fait de la cause pour laquelle ils récoltent des signatures. Ils donnent parfois des informations fausses effectivement, voire mensongères, aux personnes qu'ils abordent. Le référendum contre le congé paternité, par exemple, a été signé par des personnes qui pensaient se prononcer en sa faveur. Vous venez de le dire, Monsieur le Député.

Le Gouvernement n'a – heureusement – pas connaissance de cas de ce genre qui se seraient produits dans le canton.

Actuellement, seul le canton de Genève a introduit dans sa législation une véritable interdiction de rémunérer la collecte de signatures. Le Conseil fédéral s'oppose à une motion dans ce sens déposée au Conseil national.

Des pratiques comme celles mentionnées par le motionnaire sont inadmissibles et le Gouvernement, bien sûr, les condamne fermement. Elles portent atteinte à la démocratie directe et à la confiance des citoyennes et des citoyens.

On pourrait répondre qu'il appartient au citoyen de bien lire le texte qu'il signe. En pratique, la récolte de signatures se déroule dans des conditions telles que ce n'est pas toujours possible. Les enjeux ne sont bien évidemment pas clairement exposés sur la feuille de signatures et le citoyen ou la citoyenne n'a que peu de temps à y consacrer. Il est quelque part obligé de faire confiance à la personne qui l'aborde pour récolter des signatures.

Certes, ce sont les comités et les groupements politiques qui ont la responsabilité de s'assurer que les signatures ne sont pas recueillies de manière déloyale. Là aussi, l'expérience montre que cela reste difficile.

L'interdiction de la rémunération des récoltes de signatures constitue cependant une atteinte aux droits politiques. Autrefois, ce type de rémunération n'existait pas et de nombreuses fonctions politiques étaient exercées à titre bénévole. Aujourd'hui, les choses ont changé. Ainsi, cette interdiction soulève de délicates questions de délimitation, surtout en rapport avec les activités politiques des secrétariats de partis, de syndicats ou d'associations. En effet, ces secrétariats récoltent souvent des signatures pendant le temps de travail rémunéré. Toutefois, à l'exemple de l'interprétation qui est faite de la législation genevoise, le principe de proportionnalité permet de ne punir pénalement que les cas où il existe un lien direct entre le nombre de signatures recueillies et le montant de la rétribution, autrement dit les cas de rémunération « à la signature ». Il s'agira donc, le cas échéant, de veiller à trouver une formulation prenant en compte ces éléments.

En conclusion, le Gouvernement vous propose d'accepter la transformation de la motion en postulat. Merci votre attention.

M. Philippe Rottet (UDC) : Cette motion tombe pile poil puisque, maintenant, nous récoltons justement des signatures concernant la loi sur le CO₂. Nous vous invitons donc, si vous le voulez bien, à signer ce référendum.

Pour nous, dans le Jura en tout cas, ce sont les membres et les sympathisants qui récoltent des signatures. Nous sommes donc parfaitement en accord avec le motionnaire mais nous pensons que cette motion est par trop restreinte. Elle ne va pas assez loin parce qu'on parle ici de rémunération, de payer quelqu'un : on l'a dit, un franc le paraphe.

Imaginez un mouvement, quel qu'il soit, qui lance justement une initiative ou un référendum et qui ne paiera pas ses membres qui ont récolté des signatures mais, en contrepartie, qui les invitera. Il va donc contourner la loi parce qu'il offrira à ces gens qui ont récolté des signatures par exemple deux jours à Verbier, un week-end à Roland Garros, un autre week-end pour aller voir un grand prix de formule 1. Vous l'avez compris, on ne donne pas d'argent mais c'est de l'argent détourné. Nous n'en voulons pas non plus.

C'est la raison pour laquelle la motion doit être transformée, pour être un peu plus large, en postulat, ce que nous accepterons volontiers. Je vous remercie de votre attention.

M. Gabriel Voirol (PLR), président de groupe : Notre système démocratique dispose de nombreux instruments pour permettre à la population de pleinement participer à la vie citoyenne et il convient de tout faire pour en préserver leurs fondements.

La possibilité de faire des propositions par le biais d'initiatives populaires ou celle de lancer un référendum pour pouvoir s'exprimer sur un texte adopté par les législatifs sont deux exemples de ces moyens démocratiques à préserver dans leur essence. La concrétisation de ces deux actions passe bien évidemment par la récolte de signatures.

Les récoltes de signatures se doivent de respecter des principes fondamentaux que sont la liberté individuelle, l'absence de contrainte ou l'achat de voix. La rémunération pour la récolte ou le fait de donner sa signature ne respecte pas l'éthique et les principes moraux qui doivent être liés à la récolte de signatures. L'action rémunératrice peut porter atteinte à notre démocratie directe et elle ne saurait ainsi être acceptée.

Notre parti n'est pas un adepte d'une réglementation excessive. Face aux réalités et aux dangers que peuvent engendrer les dérives dont on a pu prendre connaissance dans la presse, il nous apparaît toutefois nécessaire de lutter contre l'achat de signatures, phénomène qui peut, à terme, remettre en cause des instruments démocratiques essentiels.

Il semble que la réglementation mise en place à Genève permette une application proportionnée des mesures répressives vis-à-vis de la récolte de signatures inadéquates.

Aussi, notre groupe est partagé sur l'acceptation de la motion mais serait unanime sur une transformation en postulat tout en restant attentif à trouver une solution législative pragmatique, simple et efficace. Je vous remercie de votre attention.

M. Baptiste Laville (VERTS), président de groupe : Je me permets de prendre ici rapidement la parole pour exprimer le soutien du groupe VERTS et CS-POP pour cette motion et quelque part aussi un peu notre incompréhension quant à la demande de transformation en postulat.

Nous avons entendu les explications du Gouvernement mais elles ne sont pas complètement convaincantes et nous ne sommes pas persuadés qu'il s'agirait ici d'une atteinte aux droits politiques des Suisses, de la société civile.

Le texte demande d'adapter les bases légales afin d'interdire la rémunération de personnes dans le cadre de récoltes de signatures. Ce n'est pas extrêmement contraignant à nos yeux. Il y a encore une possibilité. Cette formulation donne une forme de flexibilité au Gouvernement pour adapter la législation. Et nous pensons que notre démocratie directe doit être défendue par rapport à ce sujet et qu'il serait de bon goût d'accepter cette motion.

Quoi qu'il en soit, nous accepterons cette motion, qu'elle soit sous forme de motion ou sous forme de postulat. Je vous remercie de votre attention.

Le président : La parole aux représentants des groupes n'étant plus utilisée, elle est close. Nous avons une demande de transformation en postulat. Je demande donc à l'auteur de la motion s'il accepte la transformation de sa motion en postulat.

M. Loïc Dobler (PS) : Oui.

Le président : C'est le cas. Nous allons donc poursuivre le traitement de cet objet de l'ordre du jour sous la dénomination de postulat. La discussion générale est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close. Est-ce que le Gouvernement souhaite encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc pouvoir passer au vote.

M. Loïc Dobler (PS) : Puis-je quand même reprendre la parole ?

Le président : Oui, l'auteur peut prendre encore la parole. Excusez-moi !

M. Loïc Dobler (PS) : Je partage, dans une large mesure, ce qui a été dit par Baptiste Laville concernant l'aspect contraignant de cette motion. Ce qui est important au final, c'est que cette intervention puisse être acceptée.

De toute façon, mon intervention nécessite une modification de la loi. Il devra donc de toute façon y avoir une étude puisqu'il y aura certainement une révision partielle de la loi, vraisemblablement celle sur les droits politiques. J'ai donc un peu du mal à suivre l'argumentaire en la matière du Gouvernement.

En fait, le deuxième point qu'il me paraissait important de relever, c'est qu'on parle de rémunération spécifique. On a évoqué les partis politiques, les syndicats, les différentes organisations et associations pour lesquels des professionnels sont également mandatés pour récolter des signatures. Il s'agit d'une fonction qui est totalement différente puisque ces personnes ne sont pas engagées spécifiquement pour récolter des signatures. On ne touche donc pas du tout à cet aspect-là des personnes professionnelles éventuellement concernées.

Concernant les remarques de l'UDC, je sais qu'il est à la mode de vouloir chercher la petite bête pour refuser une intervention d'un autre parti. En l'occurrence, vous en faites une magistrale démonstration. Il faut être clair : les personnes qui, aujourd'hui, récoltent des signatures pour un franc par signature ne souhaitent pas aller à Roland Garros ; elles souhaitent gagner de l'argent. C'est clairement cela qui

est recherché. Ce sont d'ailleurs souvent des étudiants qui font ces récoltes de signatures. Alors, je sais que, dans d'autres partis, on a l'habitude d'aller à Abou Dabi ou ailleurs mais je crois qu'en l'occurrence, ici, les gens qui récoltent des signatures ont plutôt pour volonté de gagner un peu d'argent pour pouvoir dépenser, lors de leurs vacances ou lors de sorties du week-end, les quelques sous qu'ils auraient éventuellement gagnés durant la semaine à l'occasion de récoltes de signatures.

Oui, j'ai accepté la transformation de la motion en postulat mais nous serons attentifs à ce que celui-ci ne reste pas au fond d'un tiroir, comme trop d'interventions de ce type. Je vous remercie de votre attention.

Au vote, le postulat no 1309a est accepté par 50 voix contre 2.

Le président : Nous prenons maintenant les points 8 et 9 de l'ordre du jour. Ces deux interventions abordent des thématiques jumelles et le Gouvernement a prévu de répondre en une seule fois sur les deux problématiques. Nous aurons donc les deux développements, la prise de position du Gouvernement, la prise de position des groupes, la discussion générale et, ensuite, les auteurs s'exprimeront individuellement sur chacun de leur intervention, puis le Gouvernement. Nous aurons ensuite un vote séparé sur chacun des deux objets.

8. Motion no 1315

Pour la tenue des « Etats généraux de l'avenir » Loïc Dobler (PS)

« Préparons, toutes et tous ensemble, le jour d'après » !

Le coronavirus sera vaincu. Quand ? Nul ne le sait, mais il le sera. Il y aura donc un « après coronavirus ». Nous nous poserons alors de nombreuses questions sur l'impact de la crise sur nos vies et notre manière d'appréhender l'avenir et, pour le corps politique, sur les orientations qu'il entend donner à une action future qui tienne compte des bouleversements constatés et auxquels la population est confrontée.

Jusqu'à ce jour, chacun de nous s'est félicité de la gestion gouvernementale de la crise. Le Canton du Jura a fait la démonstration qu'il pouvait, à force de détermination, prendre pour lui-même des mesures efficaces contre l'infection. Il a donné un bel exemple de la liberté d'action que lui confère sa souveraineté au sein de la Confédération, cela tout en s'intégrant dans le combat conduit par le Conseil fédéral et les services de l'administration fédérale.

Comme ailleurs, notre priorité absolue est de préserver la santé de tous et de limiter les drames humains. Notre système de santé a tenu et tient toujours le choc. Nous le devons aux femmes et aux hommes admirables qui, jour après jour, lui garantissent son efficacité. Qu'ils soient ici, où qu'ils se trouvent et dans quelque métier que ce soit, merciés pour leur abnégation, leur courage et leur volonté sans pareil de mener le combat.

Les conséquences économiques de la crise sont encore incertaines mais les effets les plus négatifs peuvent déjà être constatés. L'arrêt et la baisse de l'activité créent des situations de précarité individuelle dramatiques, de même qu'ils peuvent entraîner la ruine d'entreprises et de commerces privés de ressources gelées ou définitivement compromises. Associations et indépendants vivent et connaîtront de

mêmes difficultés dans un avenir sérieusement assombri. Mis à mal, notre système économique s'en trouve déséquilibré et doit être stabilisé.

Dans une récente « tribune », des députés français de toute obédience ont souligné à juste titre les questionnements que la société civile et le corps politique doivent mettre sur la table du débat public. Nous souscrivons à l'énumération, non exhaustive, de ces questions essentielles sur notre avenir commun, alors que nous aurons été profondément « transformés » par la crise :

- failles et limites de notre modèle de développement;
- besoin de sécurité sanitaire;
- production locale pour des emplois de proximité;
- défis environnementaux, vie en concordance avec la nature;
- réinvention du lien social et du vivre-ensemble;
- solidarité opposée au repli sur soi, etc.

Ces questions fondamentales exigent que nous engageons de nouveaux combats :

- pour le climat;
- pour la biodiversité;
- pour la solidarité;
- pour la santé et la justice sociale;
- pour une économie forte, diversifiée, innovante, régionalement identifiable.

L'occasion nous est offerte de réfléchir à un « réapprentissage » d'une vie plus conforme à nos intérêts vitaux. Il ne suffira pas de proposer un simple plan de relance mais d'ouvrir une voie qui intègre la nécessité d'un « plan de transformation de notre société et de notre économie ».

Récemment, le Gouvernement jurassien a lancé l'opération « Repenser l'Etat ». En dehors de l'administration cantonale, il a fait appel au public afin qu'il adhère à une démarche participative sur notre organisation étatique, son avenir, ses faiblesses, ses forces, sa capacité à relever les défis qui se présentent à elle dans un monde en perpétuel changement, soumis à des exigences technologiques, environnementales, politiques, culturelles et sociales de plus en plus prégnantes sur sa destinée-même, et cela dans une Confédération engagée dans un mouvement de centralisation qui réduit « mécaniquement » la souveraineté cantonale.

Une telle expérience de « participation publique » à la réflexion institutionnelle constitue une référence quant au débat plus important encore que la crise de la COVID-19 nous impose. C'est sur cette base expérimentale, et suite à une première proposition en commission de l'économie en date du 9 avril 2020, que notre motion propose, autant qu'elle demande :

- la tenue d'Etats généraux de l'économie, de l'action sociale et de la santé ouverts aux forces vives de la société civile regroupant corps de métier, partenaires sociaux, forces politiques et experts, soit le plus large éventail possible des personnes souhaitant s'exprimer dans cette réflexion collective sur notre avenir; ces Etats généraux se tiendront aussi rapidement que possible et dès que la situation sanitaire le permettra.

M. Loïc Dobler (PS) : La motion qui vous est soumise relève des évidences qu'il est bon de rappeler. Grâce à la souveraineté cantonale, nous sommes à même de décider

de la manière dont nous souhaitons gérer cette crise du coronavirus.

En tant que secrétaire syndical, je peux ici garantir que les contacts réguliers entretenus avec le chef du Département de l'économie et de la santé et de manière générale avec l'administration sont appréciables et appréciés.

La situation qui prévalait au moment du dépôt de cette intervention est malheureusement toujours valable. Pour certains secteurs économiques, elle s'est même empirée. Or, et il faut avoir le courage de le dire, personne ne sait de quoi demain sera fait. Personne ne sait pour combien de semaines ou de mois nous en aurons encore. Personne ne peut aujourd'hui estimer les conséquences sanitaires, sociales ou encore économiques. Dire cela, ce n'est pas faire un aveu de faiblesse, c'est simplement se rappeler que l'être humain, aussi ingénieux soit-il, ne sait pas tout et surtout ne maîtrise pas tout.

Partant de ce constat, il est essentiel que nous, autorités politiques, anticipions les enjeux à venir. Car si une crise aussi brutale que soudaine ne saurait être mise au passif des politiques, il en va différemment d'un manque d'anticipation. Dans mon activité professionnelle, j'ai des contacts quotidiens avec des travailleuses et des travailleurs ainsi que des responsables d'entreprises ou d'institutions. Toutes et tous, à leur manière, font part de leurs appréhensions quant à la situation actuelle et future. Leurs expériences du terrain sont précieuses. Leurs demandes concrètes. Leurs avis souvent tranchés.

Alors, je ne prétends pas ce jour que toutes et tous ont raison. Que toutes les solutions proposées sont réalistes financièrement, institutionnellement ou encore humainement. Il n'en demeure pas moins qu'à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Je salue donc encore une fois le fonctionnement de notre Etat jurassien qui a montré sa capacité à réagir. Je souhaite qu'il en soit de même de sa capacité à anticiper.

Je fais de la politique depuis trop longtemps pour ne plus croire aux promesses de lendemains qui chantent et à un monde idéal. En revanche, je suis persuadé que quand la politique veut, il y a déjà une bonne part du travail de fait. Je ne suis pas naïf au point de penser que cette crise nous permettra de régler l'ensemble des problèmes auxquels notre société est confrontée, que ce soit en termes d'écologie, de santé, d'économie ou encore de solidarité. Je suis en revanche certain que notre Etat doit nous permettre une réactivité et une capacité à se réinventer que d'autres peuvent nous envier. Nos prédécesseurs nous ont montré le chemin : là où il y a une volonté, il y a effectivement un chemin.

Alors, si cette crise nous aura montré les faiblesses de notre société, elle doit également nous permettre de nous réinventer. Et ceci de manière plus large qu'au niveau de l'appareil étatique. En ce sens, notre démarche se veut complémentaire à celle de « Repenser l'Etat ». A quoi bon repenser l'Etat sans repenser la société que nous voulons pour demain ? Un Etat repensé pour relever les enjeux du futur dans le cadre d'une société solidaire, économiquement solide et qui réponde aux enjeux environnementaux.

La motion qui vous est proposée est donc large. C'est volontaire. Elle ne prétend pas trouver les solutions à tous les défis à venir. Elle fait simplement le constat que la classe politique, avec les partenaires sociaux et économiques, les experts et de manière générale la société civile, sera à même de proposer des solutions aux défis des prochains

mois et des prochaines années. Je ne crois pas que nous trouverons toutes les solutions à quelques-uns en séance de commission.

Les Jurassiennes et Jurassiens sont créatifs, patriotes et obstinés. A nous de saisir cette chance et de nous impliquer toutes et tous dans les défis qui nous attendent. Ils sont nombreux dans tous les domaines. Il faut saisir maintenant les opportunités que nous offre cette malheureuse crise.

J'ai pris connaissance du fait que le Gouvernement demandait la transformation en postulat de mon intervention. Je le conçois et concède volontiers que mon texte requiert un peu plus de réflexion que d'accepter ou non la motion. J'accepterai donc la transformation en postulat et vous remercie de votre attention.

(Cf. position du Gouvernement et vote sous le point suivant – postulat no 418.)

9. Postulat no 418

Repenser l'état... de notre société Baptiste Laville (VERTS)

La crise sanitaire, sociale et économique générée par la COVID-19 doit nous inviter à une introspection concernant le mode de fonctionnement de notre société. Bien loin du mythe d'un système quasi « inébranlable », nous découvrons aujourd'hui de manière évidente toute la vulnérabilité du monde dans lequel nous vivons : vulnérabilité de notre système de santé, de notre économie, de notre population et particulièrement des plus démunis, de nos infrastructures, de notre relation à l'environnement et même de notre système politique.

De l'avis des experts, la probabilité d'une nouvelle catastrophe naturelle, catastrophe d'origine humaine ou encore d'une nouvelle pandémie est à moyen terme comme à long terme aussi vraisemblable qu'imprévisible. S'il ne fait aucun doute que tout doit être mis en œuvre afin de prévenir l'occurrence d'un nouveau drame, nous devons aussi, dès aujourd'hui, réorienter notre société afin de limiter les dommages directs et indirects d'une nouvelle crise.

Un plan de relance et de redynamisation économique, social et culturel sera nécessaire pour tourner la page de la COVID-19. Evitons de repartir sur un modèle de société qui n'est pas durable et faisons de cette crise majeure une opportunité pour tendre vers une société plus sobre, plus respectueuse de l'environnement et plus juste socialement !

Décroître notre dépendance à certains produits et services externes au canton, redonner des moyens importants aux systèmes de santé pour garantir des prestations en toutes circonstances, renforcer une politique d'investissements responsables, conditionner les subventionnements cantonaux à des critères éthiques et environnementaux, affiner notre système démocratique en temps de crise, réorienter et diversifier le secteur industriel jurassien, pointer vers une agriculture encore plus durable, poursuivre des objectifs climatiques plus ambitieux, revoir les systèmes de rémunération des professions essentielles, mieux préserver la biodiversité dans l'aménagement du territoire, revaloriser les emplois et secteurs d'activités indispensables, favoriser une économie circulaire et locale,... le chantier est important et de nombreuses idées et mesures peuvent être évaluées.

Aujourd'hui, c'est toute la société jurassienne qui se sent concernée et qui aspire à se réinventer elle-même. Saisissons l'occasion et demandons-lui, dans toute sa diversité, de participer à cette réflexion !

Au même titre que la réflexion « Repenser l'Etat », lancée et ouverte à la population par le Gouvernement en septembre 2019, nous demandons au Gouvernement d'initier une vaste concertation participative de l'ensemble des acteurs de la société jurassienne (la population, les associations, les entreprises, les syndicats, les partis, ...) afin de repenser la société jurassienne vers un modèle plus écologique, plus équitable socialement, plus durable économiquement et plus résilient.

M. Baptiste Laville (VERTS) : Le texte qui vous est soumis ici est étroitement lié à la période difficile que nous vivons actuellement. Le Gouvernement, notre Parlement, nous avons déjà pris et, sans aucun doute, nous allons encore prendre des mesures d'aide ponctuelle pour limiter les dégâts de la crise sanitaire, sociale et économique que nous vivons.

Mais il est une chose évidente, c'est que nous naviguons à vue d'œil depuis le début de cette crise... dans l'urgence, nous parons tout simplement au plus pressé ! Nous manquons d'une stratégie globale, d'une vue d'ensemble. Pour surmonter cette crise, comme à vrai dire pour surmonter toute crise, il faut être en mesure de comprendre l'origine du problème, d'analyser les failles et les défaillances qui ont fait défaut; il faut pouvoir évoluer et se projeter aussi dans un avenir qui soit meilleur.

Prenons la mesure de ce qui est en train de se passer... on parle désormais d'un monde post-COVID... car, oui, le monde a changé. Nous devons changer, notre société doit changer... et elle est d'ailleurs déjà en train de changer ! Dernièrement, je m'étonnais de lire dans « Le Temps » les propos de Klaus Schwab, fondateur du « World Economic Forum », qui assure que nous avons aujourd'hui l'occasion de réinitialiser le système actuel, qui n'est pas durable au niveau environnemental et social. Quand je lis ces propos dans la bouche de ce personnage, je me dis que, oui, une crise, aussi dramatique soit-elle, représente bel et bien une occasion unique pour initier de profonds changements... même pour les cas les plus inespérés ! J'avais failli noter les cas les plus désespérés mais j'ai choisi finalement inespérés !

Mais il ne faut pas être non plus trop crédule, comme Loïc Dobler l'a dit : même si quelque chose pouvait enfin évoluer au niveau international... c'est surtout et principalement au niveau local que les changements peuvent s'opérer le plus rapidement et le plus efficacement.

Autant que possible, notre Canton doit donc s'efforcer de transformer cette crise en une opportunité. Des efforts et des investissements massifs devront être débloqués pour sortir de cette crise ! D'une part afin de limiter les dégâts économiques et d'aider les collectivités publiques, les partenaires sociaux, les organisations culturelles et sportives ainsi que les membres de la société civile à passer cette crise au mieux. D'autre part, des moyens financiers extraordinaires devront permettre d'accélérer la transition socio-écologique de la société. Les mesures de soutien doivent être ciblées vers le tournant énergétique, vers la protection du climat, vers une agriculture durable.

A l'aune des difficultés économiques et donc des choix cruciaux qui devront être formulés par ce Parlement durant les prochaines années, le groupe VERTS et CS-POP estime qu'il sera nécessaire de coordonner ces actions et de les prioriser dans le cadre d'un plan de relance et de redynamisation économique, social et culturel.

Ce postulat, tout comme la motion no 1315 de notre collègue, Monsieur Dobler, propose de prendre un peu de hauteur et d'analyser, au travers d'une vaste concertation participative, les pistes qui s'offrent à nous. Il va de soi que toute la société jurassienne, dans sa diversité, doit pouvoir s'exprimer et doit être entendue. Pour repenser la société, il faut inclure la société.

La motion du groupe socialiste transformée en postulat, qui consiste à organiser la tenue d'Etats généraux de l'économie, de l'action sociale et de la santé, représente une démarche intéressante que nous soutenons. Le groupe VERTS et CS-POP se permet tout de même de réitérer une fois de plus ici que la crise de la COVID est issue, à son origine, d'une crise écologique et qu'il serait dès lors indispensable d'organiser aussi la tenue des Etats généraux de l'environnement qui ne sont malheureusement nullement mentionnés dans la requête du groupe socialiste.

Quoi qu'il en soit, le groupe VERTS et CS-POP, comme cela a été mentionné, soutiendra le postulat du groupe socialiste et recommande naturellement vivement à l'ensemble de ce Parlement de soutenir aussi notre postulat. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Pour la position du Gouvernement sur l'encore actuelle motion no 1315 et le postulat no 418, je passe la parole à Monsieur le ministre Martial Courtet.

M. Martial Courtet, président du Gouvernement : Effectivement, cette pandémie du coronavirus touche la société dans son ensemble. Les enfants, les adultes et les personnes âgées, on l'a dit à plusieurs reprises aujourd'hui, les indépendants, les entreprises, les employés et même bien sûr aussi les non-actifs, toutes et tous sont concernés.

La crise contribue à modifier les comportements individuels, par exemple en termes de déplacement et de consommation. Une partie de l'école se déroule à distance, notamment pour le tertiaire. Le télétravail devient progressivement un mode ordinaire de travail. Ainsi, les répercussions de la pandémie sont non seulement sanitaires et économiques mais également sociales et environnementales.

Face à cette onde de choc que représente cette pandémie, l'Etat adapte en permanence les mesures de protection ainsi que les outils de soutien. Il est cependant trop tôt pour pouvoir évaluer de façon fondée l'impact de la crise à long terme sur les différents domaines touchés. Actuellement, bien évidemment, la priorité est au niveau de la gestion de cette deuxième vague et de la protection de la population jurassienne.

Cela étant, une fois que la pandémie sera sous contrôle et que la situation sera stabilisée, il faudra analyser en détail les conséquences de la crise, proposer des actions concrètes pour répondre aux incertitudes liées à la pandémie et transformer les défis auxquels le Canton devra faire face. Il est important que les citoyennes et les citoyens puissent s'exprimer, être entendus, fassent part de leur avis sur la manière dont la société jurassienne et l'Etat doivent évoluer.

De nombreux acteurs sont concernés : entreprises et syndicats, employeurs et employés, agriculteurs et consommateurs mais aussi le monde associatif, les partis. Les jeunes en particulier doivent être intégrés aux réflexions sur la société de demain.

Lancé fin 2018, le processus « Repenser l'Etat », qui a pour objectif de redessiner en profondeur l'Etat jurassien afin de relever les défis auxquels le Canton fait face, comprend un important volet participatif. Des réflexions sont en cours mais sont temporairement suspendues vu la situation. Donc, la plupart des personnes, des chargés de mission de « Repenser l'Etat » sont très actifs dans la crise et ont donc laissé tomber leur engagement pour « Repenser l'Etat ». C'est pour ça que c'est à l'arrêt durant la majorité de cette année que nous sommes en train de vivre.

Ceci dit, convaincu de la pertinence de mener des réflexions à large échelle avec les différents acteurs de la société jurassienne, le Gouvernement souhaite donc renforcer le processus participatif lancé par « Repenser l'Etat ». Le débat pourrait de ce fait être élargi pour prendre en compte les conséquences de la crise sur la société jurassienne ainsi que les leçons à en tirer pour notre canton.

Des Etats généraux pourraient se révéler utiles pour faire participer une certaine catégorie d'acteurs. En parallèle, pour associer une population plus jeune aux réflexions, des formats « virtuels » pourraient être intéressants. En tout état de cause, des cercles assez larges devraient à chaque fois être réunis.

Pour l'heure, les acteurs-clés cités par les auteurs des interventions sont, pour beaucoup, malheureusement en prise directe avec la lutte contre le coronavirus et les conséquences qui en découlent. De même, l'administration doit consacrer maintenant l'essentiel de ses efforts justement à la gestion de cette crise, qui n'est malheureusement de loin pas terminée.

La manière dont la réflexion collective pourra se dérouler et la question des acteurs à impliquer seront par conséquent à déterminer plus tard, donc dans les mois à venir.

Ainsi, le Gouvernement vous recommande, Mesdames et Messieurs les Députés, d'approuver le postulat no 418 et la motion no 1315 mais tous les deux sous forme de postulat. Merci de votre attention.

Le président : La parole est désormais aux représentants des groupes sur la motion no 1315 et le postulat no 418. Il ne vous aura pas échappé que l'auteur va, au prochain point de traitement, transformer sa motion en postulat. Pour le groupe UDC, Monsieur Romain Schaer, vous avez la parole.

M. Romain Schaer (UDC) : Démarche participative, Etats généraux, réflexion collective, jours d'après, vivre ensemble, solidarité. Que des beaux slogans... à quelques détails près et nous pourrions utiliser votre motion no 1315 comme célébration. Vous avez le mérite, cher camarade député Dobler, de vous soucier de vos prochains.

Seulement, vous n'êtes pas le seul ou les seuls à voir le mur s'approcher. Figurez-vous que l'économie, le poumon de notre société, les racines de vos cotisations, mais parfois aussi utiles, l'économie disais-je, n'a pas attendu sur vos pensées pour bouger.

Chaque entreprise cherche des alternatives pour survivre, fait preuve d'innovation pour sauver les emplois. J'en

suis une preuve vivante. Ceci pour dire que ces grands machins que sont les Etats généraux, moi je pratique plutôt les états-majors – bien plus efficaces croyez-moi – que ces grandes usines à gaz qui sont mises en place pour se donner bonne conscience, pour soigner son électorat et fustiger les personnes qui ne donnent que peu de crédit à ce pelotage de nuages.

Flexibilité, rapidité, efficacité, simplicité, voilà ce que les temps de crise demandent. Vos lourdeurs administratives sont pour les beaux jours. De plus, dans votre énumération des priorités, cinq... excusez-moi du peu, vous mettez l'économie en dernier alors qu'elle vous assure la munition pour vos combats ! Voilà pour le fond.

Maintenant la forme : la participation publique tout comme les séances présentielles sont de nouvelles formules pour moderniser le langage mais le résultat n'y change rien.

Cher député Dobler, pourquoi vous a-t-on élu ? D'ailleurs, félicitations pour votre réélection. Le peuple vous a choisi pour lui proposer des solutions, selon votre programme politique, et non pas pour lui demander de l'aide à le réaliser. Soyons sérieux : demander l'avis de la population pour connaître les heures d'ouverture des guichets est une bonne chose; lui demander d'établir une stratégie d'Etat n'est pas sa tâche mais bien celle des élus, qui sera sanctionnée au final par un vote populaire.

Relisez votre livre rouge; je suis certain que vous allez trouver de l'inspiration économique dans une bride de phrase.

Et si votre motion est un appel à vos prochains candidats aux élections fédérales, chacun son truc !

Il y a déjà quelques années, j'avais proposé de mettre en place une sorte d'entretiens de Wattwil au sein du Parlement jurassien et la réponse fut : « nous avons des commissions permanentes pour cela ».

Alors, député Dobler, cher camarade, c'est la lutte finale, retrouvez vos manches, le peuple vous a élu pour que vous remplissiez votre mission, celle de sauver, non pas le soldat mais la société. Présentez-lui un projet qu'il sanctionnera par un vote. Ça, c'est la démocratie. Et vous avez l'intelligence pour le faire; rien ne vous empêche de demander conseil mais c'est au politicien d'écrire la stratégie.

Le groupe UDC refusera votre motion et la transformation en postulat car le job du parlementaire se résumerait au rôle de caisse enregistreuse, comme la tendance se dessine avec les concordats de tout poil. Merci de votre attention.

M. Pierre Parietti (PLR) : Le 29 avril de cette année, deux interventions, non concertées mais très proches dans leurs objectifs, étaient déposées sur le bureau du Parlement jurassien avec demande de traitement d'urgence vu la situation de pandémie qui s'était faite quelque six semaines au préalable dans notre canton. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de rappeler les premières images dramatiques que nous pouvions voir à la télévision du phénomène pandémique encore dans ses bribes en Chine.

Personne ne pouvait alors juger de la suite qui surviendrait et de la situation que nous allions vivre au niveau personnel mais également au niveau sociétal.

Aujourd'hui, nous en sommes à la deuxième vague, peut-être pas la dernière hélas, et nous restons cependant

dans l'attente des prodigieux efforts du monde de la recherche médicale et sanitaire qui nous laisse espérer la fabrication et la distribution, dans des délais rapides, de vaccins ou traitements efficaces. Objectif clairement annoncé : lutter et vaincre ce virus sournois et mortel à grande échelle, dont l'origine reste encore et toujours un grand mystère !

Le Bureau du Parlement, dans sa grande sagesse, en a fort heureusement refusé la notion d'urgence; toute précipitation à ce propos n'aurait conduit qu'à surcharger toutes les instances que l'on souhaitait voir intégrées dans la démarche proposée, à savoir « convoquer des Etats généraux » ou « initier une vaste concertation participative », selon que l'on se réfère au texte de la motion ou du postulat.

Peu importe la paternité des auteurs, la sollicitation est légitime et elle devrait offrir une tribune aux experts, associations et groupements divers, mais également aux individus pour se mettre autour de la table afin d'évoquer des pistes d'amélioration et de correction de notre mode de fonctionnement en société.

Ne nous leurrons cependant pas, l'Etat (fut-il fédéral ou cantonal) n'aura pas pour vocation de tout contrôler, d'être omniprésent et de satisfaire toutes les idées qui pourront être émises.

L'engagement individuel, l'initiative personnelle et la responsabilisation des acteurs et des volontaires impliqués ne devront pas être bridés dans les futures démarches. Ces qualités sont celles qui font toute la valeur des individus qui constituent notre société dans le monde, au-delà de toute idéologie politique, fut-elle bonne ou mauvaise, selon les appréciations des uns ou des autres. Ces préoccupations sont d'ailleurs évoquées et à lier avec le programme « Repenser l'Etat », un dossier qui occupera le monde politique dans un futur très proche après avoir posé les premières bases dans le cadre du programme de législation qui se termine.

C'est donc dans cet état d'esprit que le groupe PLR acceptera, dans l'ordre du traitement des dossiers, la motion no 1315 pour autant que la transformation en postulat soit acceptée (ce qui a été le cas) ainsi que le postulat no 418. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Françoise Chagnat (PDC) : La COVID aura indéniablement un impact sur nos vies, un impact encore incalculable à l'heure actuelle. Il faudra en mesurer les conséquences et évaluer les moyens dont nous disposons pour y faire face.

Les situations de précarité sont encore difficiles à estimer mais elles suscitent déjà des inquiétudes et exigeront une responsabilité collective dans leur appréciation et surtout les moyens d'y remédier. Difficile aussi, l'évaluation des dégâts : notre système économique souffre et va souffrir encore. En bref, beaucoup de questions sans réponse.

L'auteur du désormais postulat nous donne quelques pistes soumises à réflexion et propose la tenue d'Etats généraux réunissant les différents acteurs concernés ou pouvant jouer un rôle actif dans la réflexion.

Le groupe PDC adhère à toute réflexion servant à trouver des solutions pouvant contribuer au soutien des Juras-siennes et des Jurassiens victimes de la crise. Il soutiendra donc, dans sa majorité, le postulat.

Je profite également pour vous dire que le groupe PDC acceptera le postulat no 418 de notre collègue Baptiste Laville. Merci de votre attention.

Le président : Je demande formellement à l'auteur de la motion no 1315 s'il accepte la transformation en postulat.

M. Loïc Dobler (PS) : Oui.

Le président : C'est le cas. Nous ouvrons donc la discussion générale sur la motion no 1315 transformée en postulat et sur le postulat no 418.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Depuis quelque temps, depuis quelques mois, depuis qu'il y a eu la première vague d'ailleurs, on a eu plusieurs interventions de toutes sortes pour venir en aide à certains secteurs. On a commencé avec les médias, on a concrétisé aujourd'hui. On va le faire peut-être demain en ce qui concerne les restaurateurs. Et cette manière de fonctionner n'est pas une bonne manière à notre sens. Il faut absolument que nous ayons une réflexion globale.

Des soutiens à l'économie pour sauver aussi les emplois nous semblent absolument indispensables et c'est une réflexion globale qui doit être menée, en fonction des besoins réels des différents secteurs et aussi des capacités financières de l'Etat.

Ces Etats généraux n'empêcheront pas les initiatives individuelles remarquables, dont celle de M. Schaer, mais si l'on s'appuie uniquement sur ces initiatives, on peut déjà assurer qu'il y aura beaucoup d'indépendants qui déposeront le bilan, ce que vous ne souhaitez pas, je l'espère, du côté de l'UDC.

M. Didier Spies (UDC) : Je reviens maintenant sur le postulat no 418. Que demande ce postulat ? Simplement tout et, concrètement, rien ! Surtout que la demande est contraignante car elle demande « d'initier » (et je cite) « une vaste concertation participative de l'ensemble des acteurs de la société jurassienne (la population, les associations, les entreprises, les syndicats, les partis, ...) afin de repenser la société jurassienne vers un modèle plus écologique, plus équitable socialement, plus durable économiquement et plus résilient ».

Cela est plutôt une motion ! Et que fait le Gouvernement ? Il propose au Parlement d'accepter le postulat.

Un beau texte, une belle vision, incontestablement des paroles encourageantes. Toutefois, sans objectif clair d'après le principe SMART, je précise : un objectif doit être « spécifique, mesurable, approprié, réaliste et temporel ».

Pour le groupe UDC, les interventions parlementaires populistes de ce genre, avec une multitude de demandes non spécifiques et pas bien formulées et uniquement à moyen terme, donc dans une année, n'apporteront rien de concret et occupera uniquement la galerie et elles doivent simplement être refusées, ce que le groupe UDC fera à l'unanimité. Merci pour votre attention.

M. Baptiste Laville (VERTS) : Juste pour répondre à Monsieur Spies qui vient de dire quelques mots sur le postulat.

J'aimerais simplement dire ici qu'effectivement, peut-être que le postulat est vague, je vous l'accorde. Par contre, la thématique est importante et on ne peut pas se permettre de faire l'économie d'une réflexion par rapport à la suite. Tout simplement parce qu'il ne s'agit pas simplement de la

crise de la COVID. Il s'agit, je pense, d'une crise qui est plus large et où des réflexions plus larges doivent donc se faire.

Sans changement profond de notre société, des crises importantes continueront à se succéder. La crise climatique, dont votre groupe et vous-même avez parlé aujourd'hui, doit être prise sérieusement en considération. Les conséquences qu'il y aura aussi sur la crise de la biodiversité doivent être prises en compte. C'est donc ce qui est demandé dans ce postulat : avoir une réflexion générale sur ce qu'on peut faire, quels sont les enjeux de demain et ce qu'on peut faire pour améliorer la situation.

Si le groupe UDC est un peu sérieux par rapport à ce qui a été dit aujourd'hui en lien avec le climat et la crise et biodiversité, je vous encourage à soutenir ce postulat qui ira dans le sens de ce que vous avez dit aujourd'hui. Merci de votre attention.

Le président : Vous avez remarqué qu'autant le motionnaire que le dépositaire du postulat se sont exprimés dans le cadre de la discussion générale car on traite de deux textes en même temps. Ils peuvent donc s'exprimer sur l'autre texte. Que ce soit bien clair. La discussion générale est toujours ouverte. Elle n'est plus utilisée, elle est close. L'auteur de la motion no 1315 transformée en postulat souhaite-t-il s'exprimer ? C'est le cas. Monsieur le député Loïc Dobler, vous avez la parole.

M. Loïc Dobler (PS) : J'aime beaucoup l'aspect dont Didier Spies parle du traitement de la politique et des aspects quantifiables et mesurables. C'est vrai que dire qu'on mange une côte de bœuf est beaucoup plus clairvoyant et mesurable en matière politique !

Vous ne m'en voudrez pas, cher collègue Schaer, de ne pas vous appeler camarade. Je réserve ce terme aux personnes que j'apprécie politiquement !

Cher collègue Romain Schaer donc – toujours dans la mesure mais je ne le prends pas à titre personnel puisque, même avec ses propres collègues de parti, il est toujours raisonné et raisonnable – je ne prétends pas que l'économie nous a attendus ou qu'elle doit nous attendre. Dans le cadre des activités économiques, que ce soient les syndicats ou les entrepreneurs, nous avons déjà, à ce jour, des contacts réguliers, comme je l'ai dit, avec le chef du Département de l'économie et de la santé. Nous avons déjà régulièrement des contacts entre nous par rapport à des situations complexes qui peuvent se présenter à nous, que ce soit en termes d'emplois, de formation professionnelle, de chômage partiel et autres. Donc, non, je ne prétends pas que l'économie nous a attendus. Je prétends simplement que si nous voulons avoir un système économique qui puisse tenir à l'avenir, qui puisse se réinventer, il y a la nécessité que cela se fasse en partenariat et en discussion avec l'Etat parce que, non, je ne crois pas que l'économie seule puisse tout résoudre... parce que, non, je ne pense pas que l'Etat, tout seul de son côté, pourra répondre aux différentes situations.

Vous prôniez le dialogue entre partis politiques dans des entretiens de Wattwil mais, par contre, élargir à l'économie vous semble totalement dépassé. Alors, manifestement, vous ne savez pas que, dans le canton du Jura, il y a déjà régulièrement des contacts entre les entrepreneurs, les syndicats et l'Etat. Peut-être, pour cela, faudrait-il que votre entreprise soit dans le canton du Jura. Donc, je ne vous en veux pas de ne pas le savoir mais, à l'avenir, avant de faire la leçon, je vous invite quand même à vous renseigner

quelque peu sur ce qui se passe dans le terrain et de manière concrète. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Est-ce que l'auteur du postulat no 418 souhaite encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le Gouvernement souhaite encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer aux votes.

Au vote, le postulat no 1315a est accepté par 47 voix contre 10.

Au vote, le postulat no 418 est accepté par 49 voix contre 9.

Le président : Avant de faire la pause de midi, je vous propose encore d'entamer le Département de l'intérieur et de traiter le point 10 de l'ordre du jour.

10. Modification de la loi d'organisation judiciaire (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :

I.

La loi d'organisation judiciaire (LOJ) du 23 février 2000 [RSJU 181.1] est modifiée comme il suit :

Article 30 (nouvelle teneur)

Quatre à six postes de juges permanents sont attribués au Tribunal de première instance. En outre, le Parlement désigne au maximum dix juges suppléants parmi les personnes éligibles selon l'article 7.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président :
Eric Dobler

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Le président : Aucune proposition depuis la première lecture n'est parvenue au Bureau via la commission. Nous pouvons donc passer directement au vote final de la modification de la loi d'organisation judiciaire en deuxième lecture.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 58 députés.

Le président : Je vous propose de faire la pause de midi et d'interrompre ici nos débats. Nous reprenons à 13 heures.

(La séance est levée à 11.50 heures).